

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JOSEPH ZAYED, président
Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire

**PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT
TECHNIQUE DE SAINTE-SOPHIE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 25 novembre 2008 à 13 h 30
Pavillon de la jeunesse du
Club optimiste de Sainte-Sophie
2181, rue de l'Hôtel-de-ville
Sainte-Sophie (Québec)

AUDIO STÉNO TRANSCRIPT

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2008

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT 3

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

WASTE MANAGEMENT INC.

M. Pierre Légaré 4

PRÉSENTATION DES PERSONNES RESSOURCES

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

M. Michel Simard 9

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

M. Simon Lafrance 10

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. NORMAND LEGAULT 36

M. GUY GARAND 92

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS (SUITE)

Mme SERENA D'AGOSTINO 127

M. KAREL MÉNARD 156

M. GUY GARAND 195

M. KAREL MÉNARD 216

SUSPENSION DE LA SÉANCE

L'an deux mille huit (2008), ce vingt-cinquième (25^e) jour du mois de novembre;

LE PRÉSIDENT :

Alors, Mesdames, Messieurs, bon après-midi. Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième séance de la première partie de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie par Waste Management incorporée.

Je vous rappelle que la première partie de l'audience publique vise, par des questions, à obtenir des réponses additionnelles qui permettent de clarifier certains aspects reliés à l'étude d'impact.

Pour ce faire, il faut s'inscrire au registre en arrière de la salle. Donc, vous êtes très peu nombreux cet après-midi, donc ça ne devrait pas poser problème, si vous voulez poser plus que deux (2) questions, hier, j'avais limité les intervenants à deux (2) questions, si vous voulez en poser plus, je ne m'objecterai pas non plus.

Je vous rappelle quand même que toutes les questions

doivent m'être adressées et aucun échange direct, ni entre personnes ressources et promoteurs, ni entre promoteurs, personnes ressources et participants à l'audience publique.

5

Donc, la Commission, tout comme elle l'a fait hier, elle pourra intervenir en tout temps et la Commission ne tolérera pas aucune forme de manifestation de la sorte.

Hier, j'avais oublié de vous l'indiquer, mais c'est arrivé sur le tard, je vous demande de fermer vos cellulaires ou de les mettre sur le mode vibreur.

10

Tout d'abord, je demanderais au promoteur s'il y a eu des dépôts de documents hier ou aujourd'hui ?

15

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

WASTE MANAGEMENT INC.

20

M. PIERRE LÉGARÉ :

Oui, Monsieur le Président, il y a eu dépôt d'un certain nombre de documents. Est-ce que vous voulez que je vous en énumère la liste ?

25

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, oui.

M. PIERRE LÉGARÉ :

D'accord. Je les avais placés à côté de moi pour être sûr de les avoir, puis là, je vois que je les ai pas.

Alors, en tout premier lieu, Monsieur le Président, il y a eu un rapport qui est le compte-rendu des échanges avec la communauté qui ont eu lieu au cours de la réalisation de l'étude et subséquentement au dépôt de celle-ci. Donc, ça présente l'ensemble des résultats des démarches et des conclusions auxquelles amène cette démarche de consultations avec les groupes et les voisins.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. PIERRE LÉGARÉ :

D'accord ? Ensuite, vous aviez... on a déposé aussi des réponses à certaines demandes que vous nous aviez faites. Donc, nous avons déposé deux (2) figures qui permettent d'illustrer le site et son environnement immédiat et une seconde qui permet d'illustrer le site et tous les éléments relatifs à l'eau qui sont autour, donc, par exemple, les prises d'eau qui sont au voisinage, le point de rejet actuel, le point de rejet futur, etc. Donc, ces deux (2) figures ont été déposées.

Nous avons également déposé des tableaux révisés, donc les tableaux 4.1 et 4.2 de l'étude d'impact en fonction de la nouvelle aire de la superficie d'enfouissement.

Nous avons expliqué aussi le manque de concordance entre deux (2) tableaux. C'étaient les tableaux 2.2. et 6.1 et la réponse est à l'effet que dans un des deux (2) tableaux on considère les sols, le dépôt des sols qui entrent aussi au site et dans l'autre tableau on ne considère que les matières résiduelles puisque les sols ne produisent pas de biogaz comme tel.

Séance du 25 novembre 2008 (après-midi).

Nous avons corrigé aussi le tableau 3.3 quant à la période visée qui devait se lire deux mille quatre (2004).

Nous avons aussi déposé le tableau 5.25 de l'étude d'impact qui a été révisée pour référer à quoi... pour expliquer à quoi référaient les niveaux de bruits qui étaient mesurés, les références horaires pour de telles mesures. Donc, ça clarifie effectivement le tableau.

Nous avons déposé le rapport final du Comité technique agricole qui avait été déposé au Conseil de la MRC en octobre deux mille sept (2007). Donc, il y a eu un Comité technique agricole qui a été formé suite à l'agrandissement précédent et puis ce comité-là a siégé et puis on a déposé les résultats. On pourra vous en présenter le contenu, si vous voulez.

Et nous avons déposé une révision d'un document qui avait déjà été déposé lors de la soirée, la première soirée d'information, où il avait été noté qu'il y avait certaines confusions dans le document relativement au numéro de décret puis à des conditions se rattachant au décret.

En ce qui concerne la demande de la question 1 de la Commission qui touchait la présentation de scénarios, nous avons... l'exercice est en cours et probablement demain ou après demain nous allons pouvoir vous déposer un graphique avec les chiffres que vous aviez demandés. Disons que c'est un exercice un petit peu compliqué, là, mais ça va être fait.

5

LE PRÉSIDENT :

10

Très bien. Et vous avez déposé, j'imagine, la présentation d'hier soir ?

M. PIERRE LÉGARÉ :

15

Nous avons également déposé la présentation d'hier soir.

LE PRÉSIDENT :

20

D'accord. Merci. Au niveau des personnes ressources également, monsieur Simard, d'abord, pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ?

25

PRÉSENTATION DES PERSONNES RESSOURCES
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

M. MICHEL SIMARD :

5

Oui, bonjour, Monsieur le Président, bonjour, Madame la Commissaire. On a déposé en sept (7) copies un document qu'on avait mentionné qu'on déposerait, la caractérisation des eaux de lixiviation. Ça a été déposé auprès de madame Boutin.

10

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Lafrance, vous aviez pris en délibéré une question qui est relative à la stratégie envisagée pour réduire la génération des matières résiduelles. Vous aviez dit que vous alliez venir avec une réponse ?

15

20

25

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

M. SIMON LAFRANCE :

Oui, je vais d'abord... je veux d'abord signifier que j'ai déposé aussi un document... on avait parlé hier de quel était le mandat que la CMM donnait à ces cinq (5) secteurs constitutifs à l'égard des plans directeurs régionaux, là. Alors, j'ai déposé ce document-là qui dit donc :

"Les cinq (5) secteurs géographiques de la communauté élaboreront un plan directeur régional des équipements de technologie, de traitement des matières organiques et des résidus ultimes et ces plans directeurs comporteront les éléments suivants..."

Et que je voudrais porter à la connaissance de la Commission :

"Une vision explicitement formulée conforme au PMGMR; une liste des technologies de traitement de matières résiduelles applicables au

secteur géographique; une liste des scénarios de traitement des résidus applicables au secteur géographique; une liste des sites potentiels propices pour accueillir la ou les technologies retenues dans une perspective d'autonomie régionale ou de collaboration intersectorielle; un modèle de gestion et de financement de cette infrastructure en PPP, gestion publique ou contrat d'exploitation; un cadre financier de la gestion de matières putrescibles et des résidus ultimes incluant une répartition du financement entre les municipalités selon une approche régionale ou une collaboration intersectorielle le cas échéant; un échéancier de réalisation - et c'est là que ça fait le lien aussi avec les précisions que vous m'avez demandées donc - un échéancier de réalisation; et un processus de mobilisation et de consultation des acteurs

5

10

15

20

25

concernés afin d'obtenir un consensus nécessaire sur le choix des technologies de traitement et des scénarios sur une collaboration intersectorielle le cas échéant."

5

Donc, je pense que ça, ce sont les éléments qu'on s'attend de recevoir dans les plans directeurs.

"Ces plans vont donc permettre de satisfaire des prescriptions à la section 4.3(1) qui traitait de la question des résidus ultimes - dont je vous ai fait mention hier dans le plan Métropolitain Gestion Matières Résiduelles - et d'avoir une analyse détaillée des besoins et des coûts requis pour mettre en place ces infrastructures."

10

15

Ça, c'était la première partie. Et aussi on m'avait demandé de voir un peu aussi quel était un horizon, là, sur lequel on travaillait. Je voudrais d'abord situer ça dans son contexte et vous allez voir.

20

Il faut d'abord dire que le plan métropolitain de

25

gestion de matières résiduelles a été adopté seulement qu'en août deux mille six (2006) et mis en vigueur en octobre deux mille six (2006). Donc, c'est quand même assez récent comparativement à d'autres communautés métropolitaines ou municipalités régionales de comtés.

5

À l'intérieur de ce plan-là, il y a des mesures qui sont attribuées aux autorités locales régionales de même que pour ce qui est de la communauté métropolitaine. On retrouve dix-neuf (19) mesures, une qui a trait à un plan de réduction des matières résiduelles. On sait que c'est une problématique qui est très importante au Québec et à laquelle il faut s'adresser en premier lieu.

10

Et vous avez aussi trois (3) mesures qui traitent des matières recyclables, dont une qui est majeure, qui est d'implanter la collecte sélective à l'ensemble du territoire, ce qui est pratiquement fait au moment où on se parle à ce moment-ci.

15

Vous avez aussi cinq (5) mesures qui ont trait aux matières putrescibles. On a distingué les résidus verts des résidus alimentaires à l'intérieur de ça et vous avez cinq (5) mesures qui traitent des matières putrescibles et qui sont en train de se mettre en place mais dont le

20

25

début vient d'être amorcé pratiquement.

Et vous avez aussi deux (2) mesures qui concernent les résidus dangereux domestiques, trois (3) mesures pour les boues résiduaires, deux (2) mesures sur la communication et la sensibilisation, deux (2) mesures sur le suivi et la surveillance, une qui s'adresse à un niveau métropolitain, l'autre à un niveau local, et une dernière mesure qui concerne d'instituer une veille technologique pour faciliter la mise en oeuvre du plan métropolitain. Et à l'intérieur de ce plan-là, vous voyez donc qu'il y a déjà des mesures qui sont très ciblées et pour lesquelles il y a des échéanciers qui sont inscrits dans le plan.

Il y a aussi plusieurs grands principes qui sont inscrits dans le plan métropolitain que je voudrais souligner, dont le respect de la politique québécoise de la gestion de matières résiduelles et de la hiérarchie des 3RV. Ça, c'est essentiel pour nous.

Et il y a aussi le respect des compétences locales et régionales. Vous savez, il y a quatre-vingt-deux (82) municipalités dans la communauté métropolitaine mais il faut respecter les compétences de chacune. Et vous avez

aussi un principe qui est ensaché qui est celui du respect de l'autonomie régionale. On sait, je vous ai mentionné hier, qu'il y avait un seul lieu d'élimination sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et donc il est situé dans un des cinq (5) secteurs et par souci d'équité territoriale puis aussi de limitation du transport et des gaz à effet de serre, ce principe-là est ensaché dans le plan.

5

Et vous avez aussi d'autres principes, comme par exemple d'avoir un échéancier et un cadre financier qui sont réalistes et appropriés à la mise en oeuvre de ce plan-là.

10

Et si on regarde un peu, par la suite, où on a fait un bilan de la gestion de matières résiduelles et donc où il y a eu l'adoption en deux mille six (2006) mais on a pu constater déjà qu'il y avait des mesures qui étaient mises en place à la fois... mais surtout pour les matières recyclables, les RDD, ces choses-là et donc il y a beaucoup de mesures qui ont été déjà mises en place et je peux vous... on a vérifié aussi au niveau de l'atteinte des objectifs, là, par rapport au niveau de se comparer à l'atteinte des objectifs et je peux vous dire qu'au niveau des matières recyclables, le dossier est

15

20

25

très avancé. On est en voie d'atteindre l'objectif de soixante pour cent (60 %). C'est différent pour les matières organiques, là. On ne fait que commencer à mettre en place les mesures pour les matières organiques, mais déjà je peux vous dire qu'il y a plusieurs municipalités, sinon presque la moitié des municipalités au moment où on se parle de la Communauté métropolitaine qui ont mis en place des mesures pour les résidus verts.

Et en deux mille six (2006), on avait un taux de récupération des résidus verts qui se comparait à celui de l'ensemble du Québec qui est de huit pour cent (8 %). Mais pour mettre en place... évidemment, il y a une question de volume aussi, il y a une question de quantité. Les matières organiques, quand on parle des matières organiques dans le cas de la Communauté métropolitaine de Montréal, c'est un volume très appréciable, on parle de récupérer tout près d'un demi-million ($\frac{1}{2}$ M) de tonnes de matières organiques. Alors, on veut pouvoir les traiter de façon appropriée considérant le volume que ça représente.

Et ça, ça nous a amenés... ça présente un défi très particulier dans un secteur qui est très dense comme celui de la Communauté.

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, un demi-million ($\frac{1}{2}$ M) de tonnes par année ?

5

M. SIMON LAFRANCE :

Pardon ?

LE PRÉSIDENT :

10

Un demi-million ($\frac{1}{2}$ M) de tonnes de matières organiques par année ?

M. SIMON LAFRANCE :

15

Par année, par année. Ça vous donne un ordre de grandeur, là, des quantités dont on parle, là. On peut pas faire ça dans un endroit comme ça à l'extérieur, ça va prendre des infrastructures pour faire ça.

20

Et vous avez aussi les autres... on a fait aussi... il y a eu la Commission de l'environnement de la Communauté qui a rencontré... tous les différents secteurs et les municipalités locales ont été invités à

25

se présenter à la Commission et ils ont été entendus pour nous annoncer où ils en étaient rendus dans l'implantation des mesures puis aussi ce qu'ils envisageaient éventuellement, quelle était la situation actuelle au niveau de l'élimination des résidus ultimes. Donc, il y a un rapport qui a été déposé, là, qui est disponible sur notre site de ce côté-là.

5

Et aussi, en deux mille sept (2007), on s'est attelé à mettre en place un tableau de bord de la mise en oeuvre du plan métropolitain de gestion de matières résiduelles. On n'a pas laissé ça à l'aveuglette comme ça, au bon vouloir, on a développé un tableau de bord des aspects conviviaux et graphiques et tout ça qui sont intéressants et qui sont disponibles sur le site internet où, là, on voit l'état d'avancement puis, par municipalité locale, quelles sont les quantités qui sont collectées, acheminées vers la récupération ou l'élimination. Vous avez toutes ces données-là.

10

15

20

Donc, c'est un outil essentiel pour nous pour suivre l'évolution de la situation au niveau de la gestion de matières résiduelles. Et je pense que c'est très convivial aussi les commentaires qu'on en a de la part des communautés... des municipalités locales et

25

régionales est très favorable.

On a aussi implanté un service de veille. On commence à implanter un service de veille technologique pour aider à la réflexion puis à la mise en oeuvre des actions qui sont dans le PMGMR.

Du côté du traitement des résidus ultimes, c'est parce que c'était ça surtout qu'on regardait hier, mais je vous dis ça, je vous ai fait ce propos-là pour vous montrer qu'on n'a pas attendu. Il y a des choses, il y a vraiment des choses importantes qui ont été mises en place déjà.

Et du côté des résidus ultimes, dans le plan métropolitain de gestion de matières résiduelles on présente deux (2) types d'actions. Il y a un statu quo dont je vous parlais hier. En fait, l'analyse que fait la Communauté de la situation d'élimination de matières résiduelles, c'est la suivante, c'est qu'il y a un seul lieu et il ne reçoit que quarante-cinq pour cent (45 %) des quantités qui sont gérées par les municipalités.

Pour ce qui est des industries, commerces et institutions de même que les débris de construction,

rénovation, démolition, on n'a pas ce relevé des quantités-là. Ça, c'est plutôt les entrepreneurs, là, en service qui ont ces quantités-là.

On peut faire des approximations mais on peut pas dire ça va... la destination est la suivante, là, dans un cas comme celui-là.

Et l'évaluation qu'on en faisait et compte tenu qu'il y a juste quarante-cinq pour cent (45 %) des déchets municipaux qui s'en vont dans un lieu qui est sur le territoire de la Communauté métropolitaine, c'est qu'on est très dépendant des sites qui sont à proximité, comme celui de Sainte-Sophie, par exemple, et pour la réception et l'enfouissement des matières résiduelles à ce moment-ci. Quand on parle de statu quo, on parle d'enfouissement tel qu'on le pratique dans le moment mais il y a aussi une autre mesure qui... puis en termes de statu quo, vous comprendrez que quand on est dépendant de cette façon-là, on n'est pas... il y a pas lieu pour la Communauté de mettre en place, d'exercer un droit de regard et on prend pour acquis à ce moment-ci que la situation va demeurer la même dans les MRC au test des sites qui sont utilisés dans le moment, là. C'est comme ça qu'on définit le statu quo, là, à ce moment-ci. Donc,

ça, c'est à court terme.

Et il y a aussi dans le plan métropolitain, on demande à chacun des cinq (5) secteurs régionaux de se doter, de nous définir quelles sont les orientations et les perspectives, comme je le disais, au niveau du plan directeur régional, là, pour l'élimination ou le traitement des résidus ultimes. Quand on parle de résidus ultimes, la définition qu'on leur donne, c'est ce qui n'est pas récupéré en amont dans les collectes sélectives et autres ou réduit en amont, là.

Et donc, ça inclut, à l'intérieur des résidus ultimes, il y a une fraction très importante, comme l'a démontré la caractérisation de Recyc-Québec, qui est constituée par les matières organiques. Donc, ça, cette problématique-là par rapport aux matières organiques est très liée à celle des résidus ultimes.

LE PRÉSIDENT :

Dites-moi, pendant que vous y êtes, est-ce qu'il y a des ententes signées entre les MRC voisines et la CMM en matière d'enfouissement de déchets ou en matière d'enfouissement de matières résiduelles ?

M. SIMON LAFRANCE :

Il y a pas, à ma connaissance, Monsieur le Président, il y a pas d'ententes qui sont conclues de cet ordre-là, là, de façon formelle, là.

5

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Et alors, si ce n'est pas formel, c'est quel type d'entente alors ?

10

M. SIMON LAFRANCE :

Bien, une entente formelle, ça serait avec des considérants et des résolutions et tout ça.

15

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, mais...

20

M. SIMON LAFRANCE :

On n'a pas ce type d'entente-là avec...

25

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais l'entente que vous avez, ça serait directement avec les...

5

M. SIMON LAFRANCE :

Bien, on échange avec les... on échange avec les MRC aux tests pour se tenir au courant de la situation et ça s'arrête là, là.

10

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

15

M. SIMON LAFRANCE :

Alors, je poursuis. Le deuxième volet, en ce qui concerne le traitement et l'élimination des résidus ultimes, évidemment, c'est de faire une évaluation des alternatives, à la fois pour ce qui est du lieu de disposition ou d'enfouissement, mais aussi pour les alternatives technologiques pour aller vers un traitement des résidus ultimes, ne serait-ce qu'une biostabilisation de ces résidus-là avant leur enfouissement, là.

20

25

Séance du 25 novembre 2008 (après-midi).

De ce côté-là, la CMM a entrepris une étude métropolitaine sur les alternatives à l'enfouissement, donc pour aider les municipalités à acheminer et à réfléchir de ce côté-là et il y a mise en place aussi d'un programme de financement pour aider les cinq (5) secteurs régionaux à se doter de plans directeurs parce qu'il y a un cadre financier qui va avec ça. Il y a un programme d'aide qui va avec ça.

On a aussi fait une mission technique au Japon. On a identifié dans les évaluations des technologies qu'il y avait certaines technologies qui présentaient des avantages majeurs, en ce sens qu'elles permettaient de tendre vers le zéro enfouissement, donc de réutiliser au maximum les...

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous nous donner un exemple ?

M. SIMON LAFRANCE :

Hein ?

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous nous donner un exemple ?

M. SIMON LAFRANCE :

Par exemple, la gazéification à haute température avec... on va ressortir le gaz, on va traiter les matières résiduelles et les résidus ultimes et il va en sortir une scorie ou une matière inerte qu'on va pouvoir lessiver, récupérer les métaux qu'il y a à l'intérieur de ça et réutiliser les scories inertes ou les cendres, les résidus matières comme tels qui vont être une matière inerte qu'on va pouvoir utiliser dans des applications comme de génie civil avec des... en fondation de routes ou autre chose. C'est ce qui se fait un peu avec ce type de matériaux-là.

LE PRÉSIDENT :

Mais au Japon particulièrement, quelles sont les technologies qui vous ont intéressé ?

M. SIMON LAFRANCE :

La gazéification.

LE PRÉSIDENT :

La gazéification.

M. SIMON LAFRANCE :

C'était une des... il y a différentes applications. Il y a, par exemple, les gazéificateurs qui reçoivent des cendres des incinérateurs pour les traiter justement puis les rendre inertes pour qu'on puisse les réutiliser par après, de façon à ce qu'on puisse tendre vers un zéro enfouissement, là. Donc, ça, c'est une chose que la Communauté a mis en place aussi.

On a également fait un colloque international à l'automne dernier où on a invité des collègues de d'autres provinces et des pays européens à venir partager leur expérience au niveau, là, pour le traitement des résidus organiques et des résidus ultimes, donc initier cette démarche-là.

Ce sont toutes sortes d'actions qui ont été prises et d'activités qui ont été faites par la Communauté et par les municipalités locales pour faire en sorte qu'on se dirige vers une vision.

5

J'aimerais un peu, vous parler un petit peu de cet...

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, d'accord, mais vous en avez pour combien de temps ? Parce que ça fait quand même quelque temps.

10

M. SIMON LAFRANCE :

Quelques minutes.

15

LE PRÉSIDENT :

Remarquez que c'est pas parce qu'il y a foule, là.

20

M. SIMON LAFRANCE :

Oui, bien, je vais y aller... je vais passer rapidement, oui.

25

LE PRÉSIDENT :

Je vous laisse encore deux (2), trois (3) minutes, quitte à ce que vous nous déposiez ces documents qui vont beaucoup plus en détail, comme un peu vous venez de le faire, là. J'imagine que toute l'information que vous venez de nous dire verbalement n'est pas nécessairement comprise dans des feuilles de route que vous suivez ?

M. SIMON LAFRANCE :

Bien non, c'est ça, j'ai juste pris quelques notes à la volée, là.

LE PRÉSIDENT :

Attirez votre attention sur ce qui vous semble être les points forts.

M. SIMON LAFRANCE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Et puis en deux (2), trois (3) minutes pour qu'on puisse laisser au moins la parole aux deux (2) intervenants qui se sont inscrits sur la liste.

5

M. SIMON LAFRANCE :

Je vais vous entretenir de la vision qu'on a, parce qu'on en a parlé un peu hier, la vision vingt vingt-cinq (2025) là, pour tendre vers le zéro enfouissement. Je pense que ça, ça doit se faire aussi pour nous, c'est essentiel qu'elle se fait dans le reste... Souvent on voit tout de suite la technologie en bout de ligne, là, mais dans le fond, toute la logique, la vision qu'on en a, c'est qu'il faut d'abord respecter les 3RV. Il faut d'abord respecter, il y a une hiérarchie à suivre à l'intérieur de ça. Il est pas question d'opposer le traitement des résidus ultimes au recyclage des matières recyclables, là. Pour nous, ça, je pense que c'est important.

10

15

20

Rapidement. Donc, c'est... quand on parle... et dans notre vision, évidemment, il faut réduire au maximum, ça, on s'entend tous là-dessus la quantité de matières

25

résiduelles. Et ça, les municipalités peuvent en faire une partie mais je pense que les pouvoirs publics peuvent aussi, ont un grand mot à dire de ce côté-là pour arriver à des résultats. Et on veut aussi faciliter, développer au maximum le recyclage des matières recyclables, ça, c'est entendu, mais aussi permettre avec les matières organiques, les diriger non seulement vers une filière de valorisation organique mais peut-être, s'il y a lieu, et je pense que c'est souhaitable, il y a certaines études qui le démontrent, aller récupérer l'énergie puis procéder en même temps, de sorte qu'on puisse faire de la valorisation énergétique, alimenter le procédé, sortir l'énergie qu'il y a à l'intérieur de ça et ça va faire déjà une certaine stabilisation, ça va faciliter le compostage par la suite.

Là, on parle d'infrastructures. Ça serait dans un milieu fermé où on n'aurait pas de problème d'odeurs. Et pour le résidu ultime, bien, j'en ai parlé tantôt, la question pour nous qui est essentielle, si on fait pas de l'enfouissement, pourquoi, quand on est rendu au résidu ultime, à la fraction ultime qui n'a pas été récupérée, est-ce qu'il serait pas avantageux de retirer l'énergie de cette fraction-là ?

On a fait des projections de quantités. Donc, on veut tendre vers le zéro enfouissement mais il faut se rendre compte d'une chose aussi, c'est que ce dont on parle ici, c'est les déchets municipaux, c'est uniquement ça. Ça ne tient pas compte des quantités de matières qui sont générées par les industries, commerces, institutions et les matières qui sont les débris de construction, là.

5

LE PRÉSIDENT :

10

Est-ce que la CMM a demandé ou elle exerce certaines démarches pour pouvoir récupérer ce pouvoir ?

M. SIMON LAFRANCE :

15

Pour le moment, je vous dis que dans le plan métropolitain de gestion de matières résiduelles qui a été adopté en deux mille six (2006), on a considéré que les matières municipales et il y a pas d'indication à l'effet qu'on va se diriger vers ça mais il serait peut-être souhaitable qu'on puisse offrir le traitement dans certaines des infrastructures, on verra le cas échéant, mais ça, c'est pas nous qui allons le décider, là. Je veux dire, ça fait partie de la réflexion qui se mène actuellement dans les secteurs régionaux, là.

20

25

LE PRÉSIDENT :

Permettez-moi de juste poser la question très brièvement et avec une réponse brève à monsieur Godin, est-ce que vous considérez que les MRC devraient avoir un rôle plus grand à jouer en matière de gestion des matières résiduelles, d'autres sources que celles résidentielles et commerciales ?

5

M. PIERRE GODIN :

10

Bien, tout à fait, Monsieur le Président. En fait, c'est prévu effectivement aussi dans les PGMR mais disons que c'est en voie, en fait, d'en arriver à des solutions.

15

Évidemment, on a travaillé, nous, en fait, comme MRC aussi avec certaines entreprises qui voulaient instaurer justement des styles d'éco-centres, en fait, pour récupérer justement ces dossiers-là. Et évidemment, ça n'a pas encore fonctionné à venir jusqu'à présent sauf qu'on est toujours en voie de négociations là-dessus.

20

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, je vous laisse compléter ou

25

conclure, monsieur Lafrance.

M. SIMON LAFRANCE :

Oui, je veux juste terminer sur la question de l'horizon que vous m'avez posée comme question hier, là.

LE PRÉSIDENT :

Tout à fait.

M. SIMON LAFRANCE :

En fait, il faut se rendre compte aussi qu'on est tributaire de certains éléments, là. On va voir quel est le contenu de ce qui va nous être déposé dans les plans directeurs sectoriels. On va voir ce que les municipalités locales et régionales dans chacun des cinq (5) secteurs sont prêtes à... comment elles s'orientent par rapport au traitement des résidus organiques et des résidus ultimes. Donc, on est tributaire un peu de ces données-là qu'on va recevoir dans les prochains mois, là.

On est tributaire également des résultats de la demande parce que vous savez qu'on a fait... quand on

parlait des infrastructures de traitement des résidus organiques et des résidus ultimes, on a déposé une demande d'aide financière au gouvernement du Québec pour créer un programme d'aide financière pour, à l'instar un peu du PAEQ, il y a quelques décennies, on pense qu'on est rendu à une autre étape au niveau... et que c'est une étape sociétale où il faut avoir une contribution non seulement des pouvoirs municipaux mais aussi des pouvoirs publics supérieurs, là, de ce côté-là.

5

Et les discussions sont en cours mais on est un peu tributaire des résultats de ça.

10

Et on est aussi tributaire d'un autre élément qui est important aussi, qui est la nouvelle politique québécoise de gestion de matières résiduelles, comment on va devoir compter. Il va falloir voir un peu quel est le contenu de tout ça pour voir un peu. Donc, vous voyez qu'on possède pas toutes les données, là, de ce côté-là. Et puis je vous dirais qu'à la base, ce sont les élus qui vont le décider, là, c'est... de cet horizon-là, à la fois dans les régions puis ensuite au niveau de la Communauté métropolitaine.

15

20

Donc, en conclusion, finalement, il y a beaucoup de

25

choses qui se font pour réduire et récupérer des choses, mais on a mis en place des conditions pour arriver à développer davantage, notamment au niveau des résidus organiques puis des résidus ultimes, mais on est quand même... et on attend que les régions nous déposent les plans. Je peux pas vous donner plus de précisions que je vous ai apportées hier.

5

LE PRÉSIDENT :

10

Bien, je tiens à vous remercier parce que vraiment, j'apprécie ces éléments de clarification par rapport à hier, là. Ça éclaire beaucoup ma compréhension. Merci infiniment.

15

Peut-être je voulais aussi vous indiquer que la Commission a demandé au promoteur de faire une présentation sur tout ce qui gravite autour de la sécurisation de l'ancien site et de l'avancement du dossier en présentant et en déposant les nouveaux tableaux.

20

Mais auparavant, j'aimerais appeler monsieur Normand Legault.

25

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. NORMAND LEGAULT

M. NORMAND LEGAULT :

Bonjour, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

M. NORMAND LEGAULT :

Bonjour, Madame la commissaire. Mon point, c'est qu'hier, dans la présentation du promoteur, on a vu, là, qu'il expliquait que le lieu d'enfouissement technique, je crois qu'il est conforme au schéma d'aménagement. Vous me corrigerez, là, si je suis dans l'erreur là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

Voulez-vous une réponse tout de suite ?

M. NORMAND LEGAULT :

Bien, si vous voulez, oui, pour confirmer, oui.

LE PRÉSIDENT :

Alors, je demanderais à monsieur Godin de répondre.

M. PIERRE GODIN :

En fait, effectivement, c'est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement...

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. PIERRE GODIN :

... révisé.

M. NORMAND LEGAULT :

C'est beau. Ma question était la suivante, est-ce qu'il y a d'autres lieux où est-ce qu'on pourrait avoir

une affectation semblable dans la MRC...

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Godin.

5

M. NORMAND LEGAULT :

... avec un moindre impact ? C'est sûr, là, qu'on comprend qu'on met pas ça derrière sa maison, là, un lieu d'enfouissement ?

10

LE PRÉSIDENT :

Je crois que pour le... bien, en tout cas, je vais laisser quand même la réponse à monsieur Godin, mais pour répondre au moins au dernier volet de la question, au moindre impact, il faut que non seulement le lieu ait été identifié, mais il faut au moins qu'il y ait eu une étude préliminaire qui permet de présumer que l'impact sera moindre.

15

20

Monsieur Godin, est-ce qu'il y a eu d'autres études qui permettent de localiser des endroits potentiels sur le territoire de la MRC ?

25

M. PIERRE GODIN :

Alors, non, Monsieur le Président. Et dans le schéma d'aménagement, un seul site est autorisé, c'est celui par Waste Management.

5

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

10

M. NORMAND LEGAULT :

Donc, ça m'indispose beaucoup, là, en tant que producteur agricole, de voir que le seul lieu d'enfouissement est peut-être en zone agricole. C'est mon commentaire. Peut-être qu'on n'est pas supposés de faire des commentaires, là.

15

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, au nombre que vous êtes, je vais prendre ce petit commentaire.

20

25

M. NORMAND LEGAULT :

Un élément qui a pas été abordé puis peut-être que je vais faire un petit préambule là-dessus, c'est dans la *Synthèse des informations environnementales disponibles en matière agricole* produite par le ministère de l'Environnement en avril deux mille trois (2003) suite à la consultation du BAPE sur la production porcine, on parlait de détresse psychologique peut-être, là, pour... si vous me permettez, je peux en faire la lecture de ce qu'on expliquait dans le document, là.

LE PRÉSIDENT :

Um-hum.

M. NORMAND LEGAULT :

C'est à la page 49 du document, là, on indique...

LE PRÉSIDENT :

Quand vous dites "le document", c'est le rapport ?

M. NORMAND LEGAULT :

C'est pas le rapport, là, c'est un document qui s'intitule "*Synthèse des informations environnementales disponible en matière agricole au Québec.*"

5

LE PRÉSIDENT :

Ah, d'accord.

10

M. NORMAND LEGAULT :

C'est le ministère de l'Environnement, je pense, qui a fait tout ce qui était, là, depuis, je pense, la venue du ministère...

15

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

20

M. NORMAND LEGAULT :

... concernant les politiques agricoles et dans son document, là, on pouvait voir ça sur l'internet, et dedans on voit au niveau des odeurs puis c'est là qu'on

25

retrouve, si on peut dire, la définition, là. On intitule ça :

"L'indice de détresse psychologique est un indice général de santé mentale qui rapporte la fréquence de symptômes pouvant être associés à des états dépressifs, anxieux ou à trouble cognitif ou à de l'irritabilité."

Et ma question est à l'effet que est-ce qu'on a fait, je dirais, là, une vérification ou une analyse de la fréquence de cet indice...

LE PRÉSIDENT :

De détresse psychologique ?

M. NORMAND LEGAULT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Reliée à la nuisance par les odeurs ?

M. NORMAND LEGAULT :

Je dirais à l'ensemble concernant autant les citoyens, autant les travailleurs dans les champs, c'est dans ce sens-là que je veux dire.

5

LE PRÉSIDENT :

Bien, j'ai de la difficulté à comprendre votre question, là.

10

M. NORMAND LEGAULT :

Oui, O.K. C'est beau.

15

LE PRÉSIDENT :

Vous voulez savoir s'il y a eu une étude sur la détresse psychologique dans les régions... dans les secteurs avoisinants...

20

M. NORMAND LEGAULT :

Avoisinants.

25

LE PRÉSIDENT :

... au LET...

M. NORMAND LEGAULT :

Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

... et que cette détresse psychologique, voir si elle était en lien avec la présence du LET ou du LES ?

M. NORMAND LEGAULT :

J'irais même pas jusque-là, là, je voulais juste savoir est-ce qu'on en a fait une pour commencer, là...

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. NORMAND LEGAULT :

... une évaluation ? Peut-être après ça, je vous

apporterai des compléments d'information suite à ça, là.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Normandeau, à votre connaissance, est-ce qu'il y a eu des études dans la région sur la détresse psychologique des résidents ?

M. JACQUES NORMANDEAU :

Non, la Direction de la santé publique n'a fait aucune étude sur la détresse psychologique engendrée par les odeurs nauséabondes pouvant...

LE PRÉSIDENT :

Bien, pas seulement les odeurs, si je comprends bien. De façon générale ?

M. JACQUES NORMANDEAU :

De façon générale, non, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Monsieur Dussault, est-ce que dans le cadre de vos interventions, enfin dans l'étude d'impact, vous faites référence à plusieurs interventions et plusieurs séances publiques que vous avez organisées ? Vous avez fait référence également au porte-à-porte, aux démarches porte-à-porte que vous avez entreprises, est-ce que vous pouvez dégager quelques éléments de réflexion autour d'une certaine détresse psychologique ?

M. MARTIN DUSSAULT :

En fait, Monsieur le Président, comme vous l'avez mentionné, effectivement nous avons beaucoup consulté les gens. Nous avons été ouverts. Nous avons fait des journées portes ouvertes, des rencontres de préconsultation, de rencontres de toutes sortes avec le Comité de vigilance et la question des odeurs n'est pas revenue à plusieurs occasions. Je vous dis pas qu'il y a pas eu des épisodes d'odeurs, nous avons reçu des plaintes mais c'est à quelques occasions seulement.

Donc, c'est pas quelque chose qu'on a ressenti, la détresse psychologique par rapport aux odeurs. Ce n'est

pas un enjeu qui a été soulevé avec toutes les personnes qu'on a pu rencontrer dans tous ces forums-là.

LE PRÉSIDENT :

Mais il y a eu quand même, je crois, de mémoire, dix-neuf (19) plaintes pour des raisons d'odeurs de deux mille quatre (2004) à deux mille sept (2007), je crois ?

M. MARTIN DUSSAULT :

Oui, comme je le mentionnais, il y a eu des plaintes pour les odeurs, principalement en deux mille six (2006), alors que le poste de compression de biogaz qu'on a vu ce matin, a représenté plusieurs de ces odeurs. C'était ponctuel toutefois. Donc, c'est ce qui explique qu'il y a eu environ onze (11) plaintes spécifiquement en deux mille six (2006) par rapport à cette question-là.

LE PRÉSIDENT :

Bon. Mais ça reste quand même un élément ponctuel mais de façon plus générale sur la détresse psychologique, vous ne pouvez pas apporter d'éléments d'éclaircissement ?

M. MARTIN DUSSAULT :

Je vais demander à monsieur Légaré dans toute la revue de littérature qui lui a permis de conduire l'étude d'impact.

5

M. PIERRE LÉGARÉ :

Alors, Monsieur le Président, effectivement, quand on lit l'étude d'impact, on va retrouver des notions comme celles-là de détresse psychologique qui peuvent être causées, par exemple, par le bruit ou les odeurs, si les gens sont exposés de façon fréquente ou développent une sensibilité particulière, oui, c'est quelque chose qui est possible.

10

15

LE PRÉSIDENT :

Non, non, mais je parle pas de revue de la littérature. Ici on ne parle pas de revue...

20

M. PIERRE LÉGARÉ :

Dans ce cas-ci, là, il faut bien comprendre que comme on l'a démontré hier, il y a des critères qui sont fixés

25

par le ministère du Développement durable et de l'Environnement pour faire en sorte que les questions des émissions qui causent des odeurs soient normées ou balisées ou encadrées, qu'on s'assure que les projets qui sont présentés restent à l'intérieur de ces critères-là, ce qui fait que si on respecte ces critères, à ce moment-là, on est assuré qu'on va prévenir ce genre de détresse psychologique.

Ceci n'exclut pas qu'il peut y avoir des épisodes d'odeurs occasionnelles. On a fait référence, là, à quarante-quatre (44) plaintes dans les neuf (9) dernières années qui sont relatives aux odeurs, principalement du côté de Sainte-Anne-des-Plaines, donc qu'il doit exister une raison physique quelconque pour le fait que ça s'en va, semble-t-il, principalement dans cette direction-là lorsqu'il y en a, mais ce qu'on a trouvé, c'est que ces épisodes d'odeurs-là étaient toujours explicables par des travaux qui s'effectuaient par le site, sur le site, ou des interventions ponctuelles. Donc, ce ne sont pas des odeurs qui sont... je pense qu'il y a eu, ce que j'en comprends, ce qu'on a eu comme témoignage, c'est qu'il y a eu des améliorations notables qui ont été apportées au cours des dernières années.

Et puis s'il y avait des résidents qui étaient très près, qui étaient particulièrement sensibles à ces questions-là, bien, il faut s'asseoir avec ces gens-là puis discuter quelles sont les solutions qui peuvent être apportées.

5

Il y avait auparavant des résidents sur la 1ère Rue, il n'y en a plus. Bon, puis il y a des discussions qui sont en cours, qui ont lieu avec les voisins et ça fait en sorte quand il y a un échange avec les voisins puis que s'il y a des travaux, par exemple, qui ont généré des odeurs, il y a un avertissement qui a été émis préalablement aux voisins et de sorte que les gens peuvent s'en attendre. Mais s'il y a des gens qui sont incommodés, bien, ils sont bien, je vous dirais, invités à se rendre, à s'adresser aux gens de Waste Management pour que ce soit géré adéquatement.

10

15

LE PRÉSIDENT :

20

Monsieur Legault, si votre question sous-tend des informations ou est basée sur des informations que vous avez et que nous ignorons, nous apprécierions beaucoup que vous les déposiez soit maintenant, soit encore dans un avis lors de la présentation des mémoires.

25

Je vois que vous souriez avec...

M. NORMAND LEGAULT :

Non, je vais être plus honnête, en tout cas, j'ai pas de question piège derrière ça, c'est parce que j'ai un de mes confrères qui est dans la production maraîchère et il faisait une relation, c'était en lien avec l'épandage de purin de porc puis il me disait qu'il y a des périodes à un moment donné, que ses propres travailleurs, c'est des travailleurs étrangers, ils se plaignaient de l'odeur.

Et présentement, il y a des producteurs maraîchers qui sont entre le village de Sainte-Anne-des-Plaines et je me posais la question est-ce qu'on a évalué ? Parce que eux autres, ils font soit de la cueillette dans des productions maraîchères et à la longue, bien, quand tu deviens plus irrité, bien tu es moins productif et tout. Est-ce qu'on s'est attardé à ce volet-là ? C'était dans ce sens-là.

Écoutez, je suis pas médecin, je suis producteur agricole, on se comprend bien, là, mais il reste que quand même on peut comprendre qu'il y a peut-être aussi il y a des citoyens à avoir aussi la présence de goélands

puis d'avoir le bruit, d'avoir la poussière, tu sais, c'est des éléments, je pense, qui font qu'à un moment donné bien ça devient moins agréable comme présence. Moi, c'était plus le volet agricole, mais aussi ça incluait aussi ceux qui pourraient subir ces inconvénients-là avec les années. C'est sûr que là, on comprend que le projet n'est pas pour une année, là, il est pour quelques années.

Mais est-ce qu'on va tenir compte de ça ou si dans... je dirais, pour permettre aussi les activités agricoles aussi. C'est parce qu'il y a comme une cohabitation à faire avec les deux... avec le projet qu'on parle et aussi les activités qui existent déjà, là ?

LE PRÉSIDENT :

O.K. Monsieur Simard, juste pour que monsieur Legault puisse bien comprendre un peu vos exigences en termes de nuisance par les odeurs, pourriez-vous un peu décrire quelle est l'approche que vous utilisez et qu'est-ce que vous exigez ?

M. MICHEL SIMARD :

Oui. Je vais aborder le sujet puis au besoin, mon collègue Trudel va compléter.

Disons qu'au niveau des odeurs d'abord, les premières choses qui sont à considérer, c'est que ça part de l'opération du site, c'est qu'on doit s'assurer que l'opération d'un lieu d'enfouissement est la meilleure possible. Donc, pour ça, on doit s'assurer qu'au niveau du recouvrement journalier, par exemple, et du front de déchets, que ça soit dans les mesures du possible, mais pas un front de déchets ouvert trop grand, donc pour éviter le plus possible les émanations d'odeurs.

Évidemment, aussi au niveau des odeurs, il est essentiel que le captage, le traitement, et dans ce cas-ci on va jusqu'à la valorisation des biogaz, soit fait dans les meilleures conditions possibles. Mais on ne vous cachera pas que - puis je pense que ça a été souligné par le consultant, monsieur Légaré, de Tecsult - qu'il y a eu des plaintes d'odeurs puis qu'il y a des épisodes d'odeurs qui vont arriver puis qui font partie de l'activité qui est là, autant qu'il peut y avoir des inconvénients pour mettons si quelqu'un est installé à

côté d'une pétrolière ou des secteurs dans l'Est de Montréal, il y a toujours un inconvénient où est-ce que tu sois, à un moment donné, à moins d'être en plein bois.

Mais il reste que tu essaies de faire tout ce qui est possible pour réduire ça au maximum, donc pour arriver avec des projets de moindre impact.

Donc, comme je vous ai dit, il y a la question de l'opération. Il y a également le promoteur doit s'assurer que quand il y a des travaux à faire au niveau de canalisation, par exemple, qui peuvent impliquer des problématiques subséquentes d'odeurs, il doit s'assurer d'en informer les gens et il y a un outil qui a été mis en place, qui est un petit peu un pont entre le promoteur et les citoyens, c'est le Comité de vigilance qui est là pour s'assurer que les gens... c'est un peu comme un chien de garde qui est là pour s'assurer qu'on fasse un suivi approprié des opérations du site.

Mais disons que c'est les outils qui sont là, mais il y a des moments que, par exemple, aussi que le promoteur doit... l'initiateur doit faire attention pour faire certains travaux. Il y a des périodes, des périodes de basse pression, où il y a moins de dilution

au niveau des dispersions atmosphériques. À ce moment-là, c'est peut-être pas les moments les plus appropriés s'il y a des travaux qui pourraient avoir des conséquences au niveau odeurs où il y a moins de diffusion, de dispersion d'odeurs.

5

Donc, ce sont tous des éléments comme ça qui font... qui assurent un bon voisinage le mieux possible mais c'est sûr que... moi, je pense que ça serait pas honnête de dire que tu peux arriver avec cette activité-là ou même l'éleveur de porcs, il y a toujours à un moment donné des épisodes. Comme c'est sûr, par exemple, on n'entrera pas dans le monde agricole, c'est pas là qu'on est... on n'analyse pas un projet au niveau des porcheries, mais il reste quand même qu'il y a eu aussi de ce côté-là des efforts qui ont été demandés pour que, par exemple, quand on fait de l'épandage ça se fasse plus comme ça se faisait avant à tout vent. Je veux dire, il y a toutes sortes de choses qui sont dans les différents secteurs d'activités.

10

15

20

C'est sûr que ce secteur d'activités-là on peut pas dire que, comme n'importe quelle activité, peut créer des inconvénients puis il y a des épisodes mais c'est qu'on essaie de s'assurer, nous autres, par nos suivis, par nos

25

gens en région qui vont s'assurer que l'opération qui est faite est faite dans les meilleures conditions possibles.

LE PRÉSIDENT :

En fait, ça, c'est sûr, dans l'étude d'impact, la nuisance par les odeurs, comme je vous l'ai indiqué, je pense que de deux mille cinq (2005) à deux mille cinq (2005), il y a eu dix-neuf (19) plaintes.

Le Comité de vigilance auquel fait référence monsieur Simard, effectivement a été aussi présenté dans le cadre de l'étude d'impact et ma collègue, madame Bigué, aurait certaines questions pour mieux comprendre un peu le rôle de ce Comité de vigilance.

Mme LUCIE BIGUÉ :

Bonjour, monsieur Dussault.

M. MARTIN DUSSAULT :

Bonjour, madame Bigué.

Mme LUCIE BIGUÉ :

Est-ce que vous avez un registre qui compile les plaintes, leur fréquence et les plaintes annuelles concernant le lieu d'enfouissement ?

5

M. MARTIN DUSSAULT :

Oui, bien sûr, on a un registre, on a un système de gestion de plaintes. Donc chacune des plaintes qui entrent à nos installations est compilée par notre directeur des opérations, monsieur Mercier, donc qui donne suite aux plaintes. Et tout ça, évidemment, est compilé dans un registre qui est présenté à chaque réunion du Comité de vigilance qui a lieu environ à tous les trois (3) mois. Donc, on voit les membres du Comité de vigilance quatre (4) fois par année et lors de chacune des réunions, nous nous sommes engagés à donner suite, nous expliquons comment nous avons donné suite, quelles mesures qui ont été apportées pour s'assurer que la plainte a été bien traitée.

10

15

20

Mme LUCIE BIGUÉ :

Est-ce que vous pouvez déposer le registre ?

25

M. MARTIN DUSSAULT :

Oui, nous allons le faire.

Mme LUCIE BIGUÉ :

D'accord. Le Comité de vigilance...

M. PIERRE LÉGARÉ :

Un instant, madame.

Mme LUCIE BIGUÉ :

Oui.

M. PIERRE LÉGARÉ :

Le registre est nominatif.

Mme LUCIE BIGUÉ :

Oui, mais vous pouvez enlever les noms et puis...

M. PIERRE LÉGARÉ :

Vous avez les noms. D'accord.

Mme LUCIE BIGUÉ :

... il n'y a pas de problème.

M. PIERRE LÉGARÉ :

O.K.

Mme LUCIE BIGUÉ :

Le Comité de vigilance d'abord, on sait qu'il est composé, vous l'avez indiqué dans votre étude d'impact mais vous pourriez peut-être, pour le public, vous pourriez peut-être nommer qui sont les représentants sur le Comité de vigilance ?

M. MARTIN DUSSAULT :

Oui, absolument. Peut-être si je peux faire d'abord une historique, la création du Comité de vigilance, c'est né des suites de la préconsultation en deux mille trois

(2003) qui a précédé le projet précédent. Donc, il y a des gens qui y ont participé et certains organismes dont les municipalités environnantes, la MRC de la Rivière-du-Nord avaient exigé auprès de Waste Management de mettre en place un comité permanent, Comité de vigilance donc qui était basé sur la volonté du milieu, basé sur les nouvelles... les futures exigences du ministère de l'Environnement.

5

Donc, ça a été la base de départ et ce comité-là a été constitué; à la suite de sa constitution, les gens qui ont décidé de joindre le Comité de vigilance se sont donné des règles de fonctionnement, une charte de fonctionnement.

10

Donc, les gens qui participent, qui ont été... qui ont décidé d'adhérer au Comité de vigilance, il y a des représentants de municipalités, notamment la Municipalité de Sainte-Sophie, de Sainte-Anne-des-Plaines, la MRC de la Rivière-du-Nord comme institution municipale est également représentée, il y a des sièges pour les groupes environnementaux, les organismes sociaux économiques, ensuite de ça des voisins, évidemment le président du Comité de vigilance est un voisin qui habite à proximité qui est d'ailleurs ici aujourd'hui.

15

20

25

Donc, il y a une bonne représentativité et le Comité de vigilance n'est pas un comité de Waste Management, c'est un comité qui appartient aux gens de la communauté et c'est eux qui sont libres de déterminer les ordres du jour, les points que nous allons traiter.

5

Et tout récemment, le Comité s'est doté d'un site internet qu'il est possible d'accéder pour la population. Donc, toute l'information, l'information que je vous livre là sur le fonctionnement, la structure, les comptes-rendus de chacune des réunions figurent sur ce site web-là de même que les rapports annuels.

10

Le Comité à chaque année fait un rapport annuel. De façon statutaire, il y a quatre (4) réunions. Nous nous sommes engagés à ce qu'il y ait quatre (4) réunions minimalement par année, mais bien évidemment s'il y a des sujets particuliers, les membres peuvent convoquer le Comité autant de fois qu'ils le désirent.

15

Mme LUCIE BIGUÉ :

20

Est-ce qu'on demande aux plaignants l'heure à laquelle... est-ce que toutes ces données-là sont enregistrées, à savoir l'heure, l'intensité ou le moment

25

précis que l'occurrence se passe, là, que la plainte a lieu, de façon à mieux cerner, à mieux diagnostiquer pour en arriver à solutionner le problème en bout de ligne ?

Est-ce que c'est juste une plainte en général qui est indiquée ou il y a plus de détails sur la plainte ?

M. MARTIN DUSSAULT :

On demande aux gens pour... monsieur Mercier demande aux gens de bien expliquer. Par exemple, si ça devait être une plainte concernant les odeurs, on demande aux gens, monsieur Mercier pose des questions aux gens pour essayer de bien comprendre les conditions dans lesquelles ça survient. Mais en amont de tout ça, on fait pas juste constater qu'il y a une problématique d'odeurs, on essaie évidemment... la première mesure, c'est la prévention et lorsqu'on doit, par exemple, faire des travaux sur le site, par exemple réaliser des trancher pour aménager de nouveaux systèmes de captage des biogaz, c'est susceptible de dégager des odeurs.

Alors, immédiatement l'équipe de monsieur Mercier va distribuer des avis dans le voisinage pour les informer de la possibilité qu'il pourrait y avoir une émission

d'odeurs et il y a un message également systématiquement qui est mis sur le site internet du Comité de vigilance et évidemment tous les membres du Comité de vigilance en sont informés.

5

Donc, lorsqu'on parlait, pour répondre à la préoccupation de monsieur par rapport à l'anxiété, bien évidemment quand on a la possibilité de savoir, dès qu'on a l'information, ça nous apparaît moins choquant pour les gens de savoir que peut-être il y aura des odeurs et ça n'arrive pas à toutes les fois qu'évidemment qu'on avise qu'il y aura des odeurs, mais ça permet aux gens de mieux comprendre.

10

Et peut-être juste ajouter sur la question de la prévention et du rôle du Comité de vigilance, au-delà de toutes les mesures qu'on peut prendre sur le plan technique, le Comité de vigilance nous permet souvent de prendre en considération des choses que nous à l'interne, nous n'aurions pas vues.

15

20

Par exemple, il est arrivé lors du plan de sécurisation, nous avons un chantier d'importance à entamer, donc, on devait creuser dans l'ancien site dans le secteur des déchets. On a présenté ce plan de

25

sécurisation-là au Comité de vigilance. Les gens ont bien sûr applaudi, mais à l'époque le président du Comité de vigilance a dit : « C'est très bien ce que vous faites là, mais avez-vous pensé que dans deux (2) semaines c'est les vacances de la construction ? Si jamais il pourrait y avoir des odeurs, ça serait peut-être le fun qu'on fasse pas des barbecues pendant deux (2) semaines avec des odeurs dans le voisinage. »

5

Alors, c'est toute cette approche citoyenne-là qu'on essaie d'inclure dans nos travaux. Et évidemment, on a retardé les travaux en fonction de cette préoccupation-là à laquelle on n'avait pas pensé.

10

Donc, on essaie d'être respectueux du voisinage.

15

Mme LUCIE BIGUÉ :

Donc, est-ce que c'est correct de dire que le Comité de vigilance est associé à la résolution des problèmes ?

20

M. MARTIN DUSSAULT :

Bien, je pense que c'est un de ses mandats de nous faire des recommandations. Et l'exemple que je viens de

25

donner témoigne très très bien du rôle proactif que les gens du Comité de vigilance peuvent avoir, au-delà de toutes les mesures techniques qu'on peut mettre en place.

Mme LUCIE BIGUÉ :

Est-ce que le Comité a été consulté pour le processus de consultation de ce projet qu'il présente et le projet qu'on étudie présentement ?

M. MARTIN DUSSAULT :

Nous avons évidemment présenté les premiers interlocuteurs lorsqu'il y a des nouveaux projets qui y sont amenés, c'est le Comité de vigilance. On a le devoir moral d'informer les gens. Alors, ça a été présenté. On leur a demandé quel rôle ils entendaient jouer dans le cadre du processus actuel. Nous avons proposé une préconsultation beaucoup plus large que le simple Comité de vigilance et le Comité de vigilance a préféré maintenir son rôle de chien de garde des opérations actuelles et ne pas nécessairement se prononcer à court terme, là, lorsqu'on a fait les préconsultations ou lors des réunions. Il préférerait se concentrer spécifiquement sur le suivi des opérations.

Mme LUCIE BIGUÉ :

Mais est-ce qu'ils ont apporté une contribution pour le processus de participation publique d'un processus de consultation ?

5

M. MARTIN DUSSAULT :

Par rapport à la préconsultation ?

10

Mme LUCIE BIGUÉ :

Oui.

M. MARTIN DUSSAULT :

15

En fait, je pense qu'ils étaient très à l'aise avec le processus de préconsultation que nous avons proposé. Plusieurs d'entre eux avaient participé déjà en deux mille trois (2003) à une telle préconsultation. C'est d'ailleurs ce qui avait conduit à la formation du Comité de vigilance.

20

Donc, les gens étaient bien contents de voir que nous allions continuer sur la voie de la consultation.

25

Maintenant, je peux pas parler pour les gens du Comité.

Mme LUCIE BIGUÉ :

Est-ce qu'ils ont eu des commentaires particuliers sur le déroulement du processus de consultation *a posteriori* ?

M. MARTIN DUSSAULT :

On les a tenus informés tout au long des réunions parce qu'il faut savoir que les deux se faisaient en parallèle. L'automne dernier, nous avons lancé la préconsultation au mois de septembre, par la suite... c'est-à-dire au mois d'octobre, nous avons précédemment une réunion avec le Comité de vigilance. Donc, on avait une réunion du Comité de vigilance, une réunion de préconsultation, une réunion du Comité de vigilance. On les a tenus au courant tout au cours de ce processus-là et ma perception est qu'ils ont apprécié ce que nous avons fait.

Maintenant, s'il y a eu d'autres commentaires, je pourrais pas parler à leur place, là.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Simard, est-ce que... non, tout d'abord, monsieur Dussault, est-ce que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs siége sur ce Comité ? Moi, j'ai pas vu son nom parmi les personnes qui figuraient, qui composaient ce comité.

5

M. MARTIN DUSSAULT :

Il y a une possibilité pour le ministère, il y a un siège évidemment qui a été offert au ministère, mais le ministère a plutôt préféré s'offrir pour venir de façon ponctuelle s'il y avait des questions spécifiques pour venir aux réunions du Comité de vigilance, mais le ministère n'est pas membre du Comité de vigilance.

10

15

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est votre attitude, monsieur Simard, ou c'est votre réaction normale pour tous les comités de vigilance ?

20

25

M. MICHEL SIMARD :

Oui, oui, disons que c'est la façon de faire puis disons que je veux pas faire exprès pour faire plaisir à mon collègue de la région, mais c'est un fait qu'à un moment donné, c'est des gens en région qui sont sur... des gens sur la ligne de feu puis que s'ils avaient à être là tout le temps, à tous les soirs, ils ont quand même eux autres aussi une autre vie que de travailler et, à ce moment-là, c'est sûr qu'ils sont disponibles au besoin, comme ils y ont participé puis peut-être monsieur Marcotte, s'il juge bon d'ajouter, à ce moment-là, il est intervenu déjà monsieur Marcotte, il a assisté déjà à certaines réunions du Comité de vigilance à leur demande.

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

M. MICHEL SIMARD :

Ça va comme ça ?

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, très bien. Et peut-être en extension – puis je vous reviendrai, madame Bigué – monsieur – attendez un petit peu, là – monsieur Larouche, vous, est-ce que c'est vous qui êtes membre, qui siégez sur le Comité de vigilance ?

5

M. ALEXANDRE LAROUCHE :

Non, Monsieur le Président.

10

LE PRÉSIDENT :

Mais vous avez quand même un représentant de la municipalité ?

15

M. ALEXANDRE LAROUCHE :

Oui, c'est le maire et un conseiller municipal.

20

LE PRÉSIDENT :

Si monsieur Legault ou son voisin, son collègue, cogne à la porte de la municipalité pour se plaindre des

25

questions d'odeurs, est-ce qu'on peut être assuré que le porte-parole ou le représentant de la municipalité sur le Comité de vigilance va de ce fait apporter ce cas-là au Comité de vigilance, et même, éventuellement, tout de suite à Waste Management pour qu'il y ait de actions qui soient entreprises ou un examen de la plainte, en tout cas ?

5

M. ALEXANDRE LAROUCHE :

10

Effectivement. Bien, il y a deux (2) options. Nous, au service d'urbanisme, on a un registre de plaintes aussi qui est parallèle, mais la plainte est acheminée à la Direction générale, donc au maire qui, lui, va la transposer au Comité de vigilance ou on lui donne l'information via le site web de communiquer sa plainte directement au Comité de vigilance.

15

LE PRÉSIDENT :

20

Je vous remercie. Madame Bigué.

Mme LUCIE BIGUÉ :

Est-ce qu'il y a d'autres documents qui pourraient

25

être déposés à part le registre, le rapport annuel, est-ce qu'il y a d'autres documents du Comité de vigilance, sur le Comité de vigilance ?

M. MARTIN DUSSAULT :

En fait, tous les documents sont publics. Je sais pas quel type de documents vous souhaitez qu'on puisse...

Mme LUCIE BIGUÉ :

Non, j'y vais comme ça, là, en général. Je n'en ai pas un en tête, mais je me disais est-ce qu'il en existe en particulier ? Sinon, ça va aller, là.

M. MARTIN DUSSAULT :

Tous les documents reliés au Comité de vigilance, que ce soient les ordres du jour, les comptes-rendus, les rapports annuels, les différents dossiers...

Mme LUCIE BIGUÉ :

Sont soumis, d'accord.

M. MARTIN DUSSAULT :

... prioritaires qui ont été établis, tout ça est du domaine public, c'est disponible en ligne sur le site internet.

5

Si vous me permettez d'ajouter peut-être une chose qu'on aimerait déposer et peut-être mon collègue pourrait l'effleurer rapidement, c'est le Guide de procédures que nous avons pour la gestion des plaintes, là, résumer de façon très succincte le processus par lequel nous gérons les plaintes directement quand elles aboutissent à nos installations.

10

Mme LUCIE BIGUÉ :

15

Parfait. Merci.

LE PRÉSIDENT :

20

Est-ce que ça vous intéresse, monsieur Legault ?

M. NORMAND LEGAULT :

Bien, je demeure pas dans le secteur alors...

25

LE PRÉSIDENT :

Pardon ?

M. NORMAND LEGAULT :

Je demeure pas dans le secteur.

LE PRÉSIDENT :

O.K., mais vous...

M. NORMAND LEGAULT :

Ma question était très générale. C'était beaucoup plus... je comprends qu'il peut y avoir des inconvénients dues aux odeurs, mais il peut y avoir d'autres inconvénients, là, comme on dit, qui pourraient amener à avoir une détresse psychologique. Je posais la question si on avait fait une évaluation à ce niveau-là puis j'ai compris, là, par la réponse de la Direction de la santé publique que...

LE PRÉSIDENT :

On l'a abordée de différentes façons, là.

M. NORMAND LEGAULT :

Non, je suis bien confortable avec tout ça, là.

Mme LUCIE BIGUÉ :

Vous personnellement, est-ce que vous êtes au courant de certains cas de détresse psychologique dans votre cas ?

M. NORMAND LEGAULT :

Bien, je dirais pas nécessairement précisément, mais je sais que je suis président du Syndicat horticole et fruitier d'Outaouais et Laurentides, nécessairement, on a des membres puis il y a certains producteurs dans ce secteur-là, et à l'occasion ils me disaient que, disons, que c'était pas mal moins agréable travailler dans le champ à ce niveau-là.

C'est pour ça que je posais la question, est-ce qu'on

avait fait l'évaluation pour voir auprès des citoyens et plus que des citoyens, des travailleurs ? Parce que des fois, c'est un élément qu'on oublie, il y a des travailleurs qui sont là soit pendant la cueillette dans certaines productions ou bien des travailleurs qui travaillent sur des aides récolteuses, bien à ce moment-là, je veux dire, ils sont comme un peu... ils suivent le rythme mais quand... il peut y avoir des éléments, entre autres, les odeurs qui peuvent vous indisposer, bien ça affecte là-dessus.

J'ai pas de cas précis, mais en avoir entendu parler, ils me disaient que... puis c'est vrai que là-dessus on rapportait que quand il y a des inversions de température, bien nécessairement si on fait des travaux à ce moment-là, bien, ça va prendre de quoi, une journée, deux (2) jours, trois (3) jours avant qu'il y ait un appel d'air pour que la situation change. Ça, je comprends très bien ça là-dessus.

Mme LUCIE BIGUÉ :

Monsieur Dussault, est-ce que vous avez eu connaissance de certains cas qui auraient été portés à votre connaissance sur une détresse psychologique

quelconque ?

M. MARTIN DUSSAULT :

Non, c'est pas quelque chose...

5

Mme LUCIE BIGUÉ :

Non ?

10

M. MARTIN DUSSAULT :

... avec tous les forums que nous avons tenus...

Mme LUCIE BIGUÉ :

15

Oui.

M. MARTIN DUSSAULT :

20

... journées portes ouvertes, rencontres du Comité de vigilance, préconsultation, c'est pas quelque chose dans tous les enjeux qu'on a pu traiter et aborder, c'est pas quelque chose outre...

25

Mme LUCIE BIGUÉ :

Qui est sorti.

M. MARTIN DUSSAULT :

... la revue de littérature générale dont monsieur Légaré a fait allusion tout à l'heure.

Mme LUCIE BIGUÉ :

Vous avez fait des tables rondes aussi, je pense ?

M. MARTIN DUSSAULT :

Oui, bien, en fait, c'était dans le cadre des préconsultations, nous avons fait des ateliers de travail pour traiter d'enjeux plus spécifiques, par exemple, c'était divisé sur la justification du projet, les technologies, les impacts appréhendés, les mesures de mitigation. Donc, nous avons décortiqué le projet en différentes thématiques.

Mme LUCIE BIGUÉ :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Peut-être une dernière question, je vous reviendrai. Monsieur Larouche, est-ce que la Municipalité de Sainte-Sophie a une réglementation quelconque qui touche de près ou de loin les odeurs ou de façon plus générale les nuisances ?

M. ALEXANDRE LAROUCHE :

Bien, sur les odeurs, justement, le règlement de zonage, le règlement de nuisance, excusez, où on gère, si vous voulez, le bruit, les odeurs, on n'a pas d'odeurs, particulièrement, des odeurs plus au niveau des matières, là, des déchets, des détritrus, des choses comme ça au règlement de zonage via le règlement de nuisance.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Ça va, monsieur Legault ?

M. NORMAND LEGAULT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Je pense que vous avez posé vos deux (2) questions
ou...

M. NORMAND LEGAULT :

Bien, là, vous m'avez dit que vous étiez plus souple.
Peut-être une autre question ?

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, allez-y.

M. NORMAND LEGAULT :

C'est beau, j'en aurais une troisième, là...

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

M. NORMAND LEGAULT :

... dans un premier temps. C'était concernant les
goélands à bec cerclé. Je voulais savoir, le promoteur,
il doit pas opérer sept jours/semaine (7 j/sem), je
présume ?

5

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dussault, est-ce que vous opérez sept jours/
semaine (7 j/sem) ?

10

M. MARTIN DUSSAULT :

Six jours/semaine (6 j/sem), Monsieur le Président.
Cinq jours et demi (5½ j/sem) puisque c'est... le samedi
c'est de six heures (6 h) à midi (12 h).

15

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

20

M. NORMAND LEGAULT :

Et quels moyens sont pris lors de la période où est-

25

Séance du 25 novembre 2008 (après-midi).

ce que les goélands ont leurs oisillons pour se prémunir... parce que là, sans être méchant, là, il y a un bar open qui... la journée et demie qui ne se travaille plus, bien eux autres, ils vont s'approvisionner dans les terrains les plus proches. Je me pose la question, c'est quoi les mesures pour cette période-là, là, que le bar est fermé ?

5

LE PRÉSIDENT :

10

Monsieur Dussault, quelles sont les mesures que vous prenez pour venir à bout des goélands ?

M. MARTIN DUSSAULT :

15

Je vais demander à monsieur Brien de répondre.

LE PRÉSIDENT :

Surtout en période donc de pondaison.

20

M. NORMAND LEGAULT :

C'est ça.

25

M. DANIEL BRIEN :

On a un programme de contrôle d'effarouchage et d'abattage sélectif qui a été conclu avec le Service canadien de la faune. On est le seul au Québec. C'est un projet expérimental, un projet de recherche en même temps, qui nous permet d'utiliser différentes méthodes pour éloigner les goélands et aussi, on a l'autorisation spécifique pour abattre vingt et un (21) individus par semaine pour vraiment épeurer la colonie de goélands du site.

On a ce projet-là en marche depuis deux (2) ans. On fait des rapports annuels au Service canadien de la faune et, au bout de la troisième année, on va avoir un rapport final et le Service canadien de la faune va prendre une décision à savoir est-ce qu'on va pouvoir avoir ce permis-là de façon permanente ou bien comment ils vont gérer tout ça.

Si on regarde les résultats concrets qu'on a eus, l'expérience jusqu'à maintenant des deux (2) dernières années s'avère vraiment très très efficace. De deux mille quatre (2004) à deux mille sept (2007), on a eu une baisse de fréquentation du site de soixante-quatorze pour

cent (74 %) de moins de goélands qui fréquentent le site. Donc, c'est vraiment des mesures très efficaces qu'on voit avec ce programme d'abattage sélectif-là.

Si vous voyez au tableau, en rouge, ce sont les populations qu'on a observées en deux mille huit (2008) versus en vert, les histogrammes en vert, ce sont les populations qui étaient observées, le nombre d'individus qui étaient observés en deux mille quatre (2004). On voit donc des baisses vraiment significatives de la population qui fréquente le site.

Nous, l'expérience qu'on a au travers de la compagnie, c'est lorsqu'on peut avoir un très bon contrôle directement sur le site. On s'aperçoit qu'au fur et à mesure des années, les goélands ne fréquenteront plus la région s'ils ont pas accès directement sur le site, ils fréquenteront pas plus le voisinage, les lacs environnants s'ils ont pas accès au site.

Donc, nous, l'expérience qu'on a, ce qu'on va recommander au Service canadien de la faune, c'est vraiment d'avoir un permis à l'année pour contrôler la population de cette façon-là.

LE PRÉSIDENT :

En fait, justement, j'aimerais poser une question au représentant du MAPAQ, monsieur Quesnel. Il y a eu une date qui a frappé mon imaginaire, c'était celle du quatre (4) juillet, c'est peut-être parce que c'est la Fête des Américains, enfin, où justement dans les tableaux que vous avez présentés dans l'étude d'impact, il y avait un *peak* de présence de goélands avec, je pense, plus de mille (1000) goélands le quatre (4) juillet. Pourquoi je précise le quatre (4) juillet ? Parce que c'est la période qui correspond aussi à la cueillette des fraises et il y a une culture de fraises dans justement ce secteur-là.

Une présence comme celle-ci, même ne serait-ce que ponctuelle, qui peut s'étaler sur une ou deux (2) journées, parce qu'on voit bien dans les résultats qui sont présentés dans l'étude d'impact qu'après cette journée, ont chuté quand même passablement et, deux (2) jours après, on retrouvait pratiquement plus de goélands. Est-ce que la présence de mille (1000) goélands sur un lot ou un lopin de terre qui est utilisé pour les fraises, est-ce que ça peut entraîner une diminution de la qualité des fraises ?

RT/ib

Séance du 25 novembre 2008 (après-midi).

Parce que finalement, on s'est posé la question, peut-être naïvement, mais comment est-ce qu'on lave les fraises pour s'affranchir des fientes qui tombent sur les fraises ? Et c'est peut-être un peu banal comme question, c'est peut-être même anecdotique, mais j'aimerais que vous répondiez à cette question-là.

5

Est-ce que ça peut altérer une production, la qualité des fraises ?

10

M. PIERRE-OLIVIER QUESNEL :

Parfait. Je vais tenter un début de réponse puis j'inviterai ma collègue du Centre d'inspection des aliments, madame Minville, peut-être à compléter.

15

Premièrement, en ce qui concerne la date du quatre (4) juillet, c'est sûr que je n'ai pas l'information à savoir si le champ ou les champs de fraises qui étaient à proximité avaient été récoltés à cette date. La saison des fraises était probablement déjà entamée depuis peut-être le quinze (15) ou vingt (20) juin à ce moment-là.

20

C'est sûr que si on parle en théorie, bon, une quantité importante de goélands qui pourraient séjourner

25

un certain nombre d'heures dans un champ pourraient éventuellement... bon, il va y avoir des fientes, ça peut être porteur de salmonellose, donc il peut y avoir un impact.

Ceci dit, bon, au niveau peut-être les fraises vont être cueillies soit en auto-cueillette ou par des employés qui vont récolter. S'il y a des fientes directement sur les fraises, je crois, bien, on peut penser que si c'est en auto-cueillette, les gens à première vue ne choisiront pas ces fraises-là, mais pour ce qui est aussi des recommandations au niveau du lavage, je vais inviter ma collègue, là, à compléter.

Mme JOHANNE MINVILLE :

Alors, Monsieur le Commissaire, disons qu'au niveau des recommandations qui sont faites en général autant au niveau de l'Agence canadienne d'inspection des aliments que du Centre québécois d'inspection des aliments, pour une charge bactérienne normale, donc on sait que les produits végétaux étant en nature et qu'il peut y avoir à différents moments toutes sortes de prédateurs et de contamination par des volatiles, on considère quand même qu'un lavage, un bon lavage avec un brossage va être

suffisant pour diminuer une charge bactérienne normale.

Maintenant, il est certain, et ça c'est théoriquement parce qu'on n'a pas d'études comme telles, il est certain que s'il y a une augmentation des déjections parce qu'il y a une grande quantité de goélands sur un site et qu'il y a présence d'excréments, là, sur les produits, en l'occurrence les fraises, effectivement un simple lavage ne serait pas suffisant. On a vraiment une source reconnue de bactéries pathogènes et là, à ce moment-là, on inviterait la population à ne pas consommer ces produits-là.

Exemple, à l'auto-cueillette, s'il y a une constatation qui était faite de ce type-là et qu'on avait à intervenir parce que ça pourrait déjà arriver qu'on ait eu des plaintes, pas nécessairement dans ce contexte-là, mais dans d'autres contextes, où on nous a transmis des problématiques associées à des cultures, et là, à ce moment-là, on va faire une évaluation du risque du champ en conséquence.

Alors, et là, évidemment, on va évaluer si l'innocuité du produit est assurée ou non.

Alors, il est certain que si on fait un scénario où on aurait des excréments sur des fraises et qu'on avait des gens à l'auto-cueillette, bien évidemment, la recommandation serait de ne pas consommer les produits, mais sinon, avec... par exemple, si le... parce qu'il y a différents facteurs atténuateurs aussi, il peut y avoir des pluies, du lessivage, des rayons UV, alors on va avoir une incidence à ce moment-là de diminution de la charge bactérienne. Alors, c'est un peu l'approche.

Mais il est certain qu'une étude... on a déjà fait une étude il y a quelques années sur la qualité des fruits et légumes directement du champ, en termes de pesticides mais aussi en termes d'évaluation microbiologique, et la qualité pour des charges de bactéries normales avec ce qu'on voit dans le quotidien normalement, c'était conforme. On n'a pas noté, là, de problématiques.

Mais dans certains contextes où il pourrait y avoir une surcharge, une augmentation, oui, là, il faudrait évaluer de façon ponctuelle le risque.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci. Monsieur Dussault, est-ce qu'à travers les années, est-ce qu'il y a des voisins agriculteurs maraîchers qui sont venus vous voir, cogner à votre porte, pour se plaindre notamment du nombre de goélands qu'ils retrouvent sur leur champ ?

5

M. MARTIN DUSSAULT :

10

Oui, Monsieur le Président. D'ailleurs, ça avait été un des sujets de discussion lors de l'audience de fin deux mille trois (2003), début deux mille quatre (2004). Il y avait effectivement des agriculteurs qui étaient venus nous voir pour nous dire qu'ils retrouvaient dans leur champ les goélands et d'ailleurs c'est là qu'on s'est vraiment mis à la tâche pour tenter de régler la problématique et c'est là d'abord qu'il y a eu une étude scientifique qui a été menée pour mieux comprendre le comportement des goélands.

15

20

Et ensuite, forts de cette étude-là, forts des différentes représentations qui ont été faites par bon nombre d'intervenants des municipalités de Sainte-Anne-des-Plaines, de la MRC de la Rivière-du-Nord, des

25

Séance du 25 novembre 2008 (après-midi).

agriculteurs, forts de tous ces appuis, nous avons présenté une demande au Service canadien de la faune pour obtenir le permis de contrôle des goélands.

Donc, c'est toute cette démarche qui a permis d'obtenir ce permis-là et avec les résultats que vous connaissez aujourd'hui qu'on vous a présentés.

LE PRÉSIDENT :

Et depuis que vous avez mis en pratique ces nouvelles façons de faire, est-ce qu'il y a eu des agriculteurs qui sont venus cogner à votre porte ?

M. MARTIN DUSSAULT :

Je vais demander à monsieur Brien de répondre à cette question.

M. DANIEL BRIEN :

Depuis qu'on a mis le programme en place, on a eu une seule plainte qui venait d'un producteur de fraises sur le tré carré. On a fait un suivi. On était allés rencontrer le producteur. On avait envoyé des

RT/ib

- 91 -

AUDIO STÉNO TRANSCRIPT

5

10

15

20

25

biologistes pour faire l'état de la situation et ça a semblé vraiment un événement ponctuel parce qu'on a fait des suivis avec ce producteur-là et ça s'est jamais répété par la suite.

5

Par contre, ce qu'on observe, on fait aussi des décomptes sur le site et en périphérie du site sur différents champs autour à la carrière et ce qu'on observe de façon notable, c'est vraiment une diminution de la fréquentation autant du site d'enfouissement que des aires autour du site d'enfouissement depuis qu'on a mis ce programme-là en place.

10

LE PRÉSIDENT :

15

Je vous remercie. Merci monsieur Legault. Monsieur Guy Garand. Monsieur Garand.

M. GUY GARAND

20

M. GUY GARAND :

Bonjour, Monsieur le Président, Madame la Commissaire, membres de la Commission. Moi, je voudrais

25

Séance du 25 novembre 2008 (après-midi).

vous entretenir sur le milieu humide et la fougère, la Woodwardie de Virginie.

Dans un premier temps, j'aimerais qu'on demande au promoteur et au MDDEP de la région si un avis a été demandé à la Direction du patrimoine écologique et du développement durable à Québec concernant cette fougère.

LE PRÉSIDENT :

Alors, on sait que la Woodwardie, c'est une espèce déclarée menacée et vulnérable et donc le projet affecterait environ quinze pour cent (15 %) des individus de la Woodwardie.

Lors des rencontres préparatoires, j'avais demandé au porte-parole du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Simard, que cet élément-là pouvait être questionné et il nous a fait parvenir un avis d'une de leurs directions et je lui demanderai d'en faire part. Monsieur Simard.

M. MICHEL SIMARD :

Oui, Monsieur le Président. À votre demande,

effectivement, on a demandé à la Direction du patrimoine écologique de confirmer que, suite à une visite, pour rappeler très rapidement le contexte, c'est que le cinq (5) juin dernier, avec les différents interlocuteurs, on est allés sur le site que vous êtes allé visiter ce matin pour évaluer les différents... évaluer les différentes problématiques du dossier et également faire une visite de terrain et une visite qui a été, à ce moment-là, il a même été séparé, les gens du patrimoine sont partis avec monsieur Légaré les rencontrer à ce moment-là, pas comme ce matin, mais il y avait beaucoup de mouches à l'époque et, à ce moment-là, ils sont allés voir... ils sont allés dans le secteur humide et ils ont expertisé le coin, les gens du patrimoine, puis ils sont arrivés à la conclusion que c'était un milieu qui avait un potentiel relatif mitigé et, à ce moment-là, ils ont mentionné qu'ils étaient ouverts à des mesures compensatoires.

Étant donné que le milieu était quand même relativement dégradé et qu'il était dégradé peut-être un peu pour différentes raisons, mais notamment il y a une sablière dans le coin qui fait qu'il y a... qui a été autorisée par notre ministère en plus, c'est qu'à ce moment-là, qui fait que le milieu est dégradé et que la Woodwardia, comme vous l'avez nommée, elle existe

également à d'autres endroits de façon importante, des colonies de Woodwardia, et qu'à ce moment-là il y a donc... les démarches ont été entreprises avec les gens du patrimoine écologique chez nous puis hier, monsieur Moore, de West Management, me disait qu'il avait énormément apprécié - puis je pense que c'est peut-être bon que ça passe sur les transcriptions - qu'il avait beaucoup apprécié les relations qu'il avait eues avec nos collègues du patrimoine écologique au niveau discussions sur les mesures compensatoires, parce que nous autres, on est partis à ce moment-là d'un critère que moi, j'ai insisté là-dessus, sur un critère de perte zéro.

C'est-à-dire qu'à ce moment-là, dans un contexte de développement durable, il faut viser le plus possible à ce que... pour les générations futures puis probablement qu'en vieillissant on pense plus à ça.

Ça fait qu'à ce moment-là, ces démarches-là sont amorcées. Je m'excuse mais c'est...

LE PRÉSIDENT :

Pendant que vous reprenez votre souffle, je vais aller du côté du promoteur et je vous reviendrai. Donc,

on comprend par la lettre qu'il va y avoir compensation. Est-ce que c'est une, selon ce que vous avez à l'esprit, est-ce que ça serait une compensation point cinq hectare (.5 ha), point cinq hectare (.5 ha), point cinq hectare (.5 ha), un hectare (1 ha) ? Est-ce qu'il y a une plus-value ? Qu'est-ce que vous avez en tête en termes de compensation à l'heure actuelle ?

5

M. MARTIN DUSSAULT :

10

La compensation va être basée sur trois (3) principes fondamentaux. D'abord un milieu écologique de même valeur ou de valeur supérieure, ça, c'est la première chose. Deuxièmement, une protection à perpétuité pour le site que nous allons, que nous envisageons, et de même qu'une compensation trois (3) pour un (1) selon ce que le ministère propose. Donc, c'est bien clair pour nous que nous allons travailler dans ce sens-là.

15

On a d'ailleurs une démarche qui a été entamée. Nos experts en étude environnementale Tecsalt nous ont recommandé d'ailleurs déjà depuis plusieurs semaines de travailler à la mise en place d'une stratégie de compensation, donc de préservation d'un milieu humide à l'extérieur de notre propriété et nous avons travaillé

20

25

avec l'organisme Arbres et nature Québec qui a beaucoup d'expertise et beaucoup d'expérience dans le domaine au Québec, donc, une démarche d'ailleurs qui a été entamée, là.

5

Nous avons donné un mandat à Arbres et nature Québec, d'abord qui va répertorier les différents sites d'intérêt dans la région. Évidemment, on souhaite que ça se fasse sur le territoire de la MRC de la Rivière-du-Nord le plus près possible de nos installations, si possible dans la Municipalité de Sainte-Sophie.

10

Dans un deuxième temps, il va y avoir un inventaire des groupes et citoyens qui peuvent être intéressés à participer à ce processus-là. Je profite de l'occasion donc pour inviter les gens qui pourraient avoir un intérêt à contribuer, à mettre en valeur un milieu dans la région, de nous faire signe, on va les mettre en contact avec les gens d'Arbres et nature Québec.

15

En troisième lieu, Arbres et nature Québec, qui sont les experts dans le domaine, vont nous aider, vont nous proposer l'élaboration de projets et, à moyen terme, définir les moyens de mise en oeuvre de ce projet de préservation à l'extérieur de notre propriété.

20

25

LE PRÉSIDENT :

Je vais juste demander d'abord à monsieur Simard de compléter.

M. MICHEL SIMARD :

J'ai repris mon souffle puis je vais lire, ça va être plus simple.

À ce moment-là, ce qui vous a été transmis le vingt et un (21), c'est-à-dire vendredi dernier :

"Tel que présenté dans l'étude d'impact sur l'environnement de Waste Management, le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie entraînera la destruction d'une superficie d'un peu moins de quatre hectares (4 ha) de tourbière et de marécages boisés ainsi que la perte d'individus de trois (3) espèces floristiques, susceptibles d'être désignés, menacés ou vulnérables au Québec, la dryoptère

de Clinton, le fimbristyle d'automne
- vous le connaissez probablement
mieux que moi - et la Woodwardie de
Virginie. À la suite de l'analyse
de l'étude d'impact et d'une visite
sur les lieux effectuée le cinq (5)
juin - comme je vous mentionnais -
cinq (5) juin deux mille huit
(2008), nous considérons comme étant
peu élevée la valeur de conservation
des milieux et des individus
d'espèces floristiques menacées ou
vulnérables qui seront affectées.
Nous recommandons, par conséquent,
conformément aux avis précédents
déjà fournis, que la perte de ces
composantes du milieu naturel soit
compensée par la protection d'un
milieu humide de superficie et de
valeur écologique équivalente ou
supérieure - on pourra voir si ça
pourra pas être supérieur - à ceux
qui seront détruits."

5

10

15

20

25

LE PRÉSIDENT :

Mais, de toute façon, j'ai compris que ça serait supérieur trois (3) fois.

5

Mme LUCIE BIGUÉ :

Trois (3) fois.

M. MARTIN DUSSAULT :

10

C'est ce qu'on a mentionné.

M. MICHEL SIMARD :

15

Ah. O.K., moi, j'avais compris que c'était juste équivalent, donc, je suis bien content...

LE PRÉSIDENT :

20

C'est parce que vous repreniez votre souffle.

M. MICHEL SIMARD :

Oui, je reprenais mon souffle.

25

"Ce milieu devra être situé, si possible, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord et son choix devra avoir été approuvé au préalable par le ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs."

5

LE PRÉSIDENT :

10

Merci. Madame Bigué.

Mme LUCIE BIGUÉ :

15

Monsieur Godin, est-ce que la MRC a une politique particulière pour la gestion des espèces menacées ou protection ?

M. PIERRE GODIN :

20

Pas vraiment mais, en fait, en ce qui a trait à ce dossier-là, on a déjà été, en fait, informés à ce niveau-là et on va définitivement trouver des endroits. On a aidé aussi le promoteur ou les experts, en fait, aidé, il

25

y a plusieurs endroits au niveau de la MRC de Rivière-du-Nord, comme on a un fabuleux parc de la Rivière-du-Nord et également au niveau des municipalités, effectivement aussi, on a des municipalités qui ont travaillé très fort au niveau des milieux humides, entre autres Saint-Jérôme, qui a été reconnue comme étant la première ville au Québec à faire un partenariat avec le ministère de l'Environnement au niveau des milieux humides.

5

En fait, à ce niveau-là, je pense qu'on va pouvoir travailler en collaboration avec eux.

10

Mme LUCIE BIGUÉ :

Si je comprends bien, la MRC n'a pas de politique concernant les milieux humides non plus ?

15

M. PIERRE GODIN :

Bien, c'est-à-dire qu'au niveau du schéma d'aménagement, il y a certaines politiques au niveau des milieux humides, mais c'est ce qu'on a au niveau du schéma d'aménagement, mais par contre, en ce qui concerne... disons que la faune, la flore, c'est... je pourrais pas aller plus loin là-dessus.

20

25

Mme LUCIE BIGUÉ :

Savez-vous combien, qu'est-ce que ça représente pour la MRC ? Est-ce qu'il y a un pourcentage quelconque... que représente en termes de pourcentage le milieu humide dans la MRC ? Il y a pas d'inventaire.

5

M. PIERRE GODIN :

Ça a dû être répertorié, mais je pourrais pas vous répondre.

10

LE PRÉSIDENT :

Deux cent quatre-vingt-dix hectares (290 ha).

15

Mme LUCIE BIGUÉ :

Puis en termes de boisé ?

20

M. PIERRE GODIN :

En boisé, je saurais pas non plus.

25

LE PRÉSIDENT :

Justement, ma collègue touche un point important que je voulais clarifier. À moins que je me trompe, il y a deux cent quatre-vingt-dix hectares (290 ha) humides sur le territoire de la MRC. Donc, le trois point cinq hectares (3.5 ha), qui comprend à la fois la tourbière et le marécage, constituerait à peu près un virgule cinq pour cent (1,5 %) de cette superficie.

Mais la question fondamentale, en fait, il me semble qu'il y a une contradiction, ou du moins je perçois une contradiction, et si vous me permettez, je vais presque vous lire deux (2) sections de l'étude d'impact dans laquelle, dans une section, vous indiquez que :

"La modification du patron d'écoulement de la nappe libre superficielle et la gestion des eaux de surface à la périphérie du site, du nouveau site, pourraient affecter la survie de la tourbière boisée directement adjacente à la future aire d'exploitation."

Ça, vous indiquez ça dans un endroit.

Dans un autre endroit, vous dites :

"La construction prévue d'un mur périphérique étanche au pourtour du futur site permettra d'éviter d'affecter le drainage de la portion résiduelle de la tourbière."

5

Pour moi – pour moi – il y a une incohérence ou une contradiction. J'aimerais savoir, est-ce qu'il y a vraiment une possibilité d'affecter la survie de la tourbière ? Et si oui, évidemment on ne parle plus de trois hectares et demi (3½ ha), on parle de beaucoup plus, et dans ce cas-là, qu'est-ce que vous faites ?

10

M. PIERRE GODIN :

15

Je vais demander à monsieur Légaré de répondre à la question.

Mme LUCIE BIGUÉ :

20

On pourrait peut-être préciser, ça, c'est dans l'étude de PR3.1 815.

25

M. PIERRE LÉGARÉ :

Alors, Monsieur le Président, effectivement, sans mesures d'atténuation, il pourrait être imaginé, là, qu'il y ait un effet sur la tourbière. Maintenant, on va expliquer qu'est-ce que c'est la tourbière. C'est entre quinze (15 cm) et quarante centimètres (40 cm) de terre noire. Donc, les chances d'en affecter le drainage...

LE PRÉSIDENT :

Une gorgée d'eau.

M. PIERRE LÉGARÉ :

... sont assez minces et ce qui est prévu, c'est d'avoir un mur de bentonite qui fait en sorte que le drainage à l'extérieur de ce mur-là est maintenu intact. Donc, en principe, il n'y aura pas d'incidence, là...

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. PIERRE LÉGARÉ :

... de l'autre côté de ce mur-là.

LE PRÉSIDENT :

Au fond, ce que vous me dites, c'est que...

M. PIERRE LÉGARÉ :

Il n'y aura pas d'appel d'eau vers le site, là, puisqu'il y aura un mur qui va être étanche jusqu'à l'argile, de sorte que le niveau d'eau actuel de l'autre côté du mur va être maintenu au niveau où il est.

LE PRÉSIDENT :

Et pour vous, monsieur Simard, est-ce que c'est une mesure qui semble rassurante ?

M. MICHEL SIMARD :

Je vais demander à monsieur Trudel, qui est hydrogéologue, de répondre là-dessus.

M. CLAUDE TRUDEL :

C'est sûr que, comme l'a expliqué le promoteur, l'aménagement d'un écran périphérique d'étanchéité, les termes qu'on utilise au niveau de notre réglementation, permet de conserver les niveaux d'eau originaux à l'extérieur de cet écran-là et permet en contrepartie d'excaver plus à l'intérieur pour l'aménagement du lieu d'enfouissement sanitaire sans pour autant affecter le niveau d'eau à l'extérieur, tout dépend, par contre, du délai ou de c'est quand on met en place ces installations-là, c'est certain qu'il faut remettre au préalable à l'excavation, là, qui aurait eu pour effet au préalable d'abaisser le niveau des eaux.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci. Monsieur Garand, je vous reviens...

M. PIERRE LÉGARÉ :

Monsieur le Président, si vous me permettez un petit complément, là...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. PIERRE LÉGARÉ :

... il faut penser aussi qu'il y a des sablières qui ont été nouvellement ouvertes à côté de cette tourbière de façon adjacente, là.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. PIERRE LÉGARÉ :

Et là-dessus, il y a pas de... on n'a pas aucun moyen, aucune empreise, aucun moyen de connaître quels seraient les impacts de ces autres activités.

LE PRÉSIDENT :

Bon. Je reviendrai peut-être là-dessus, là.
Monsieur Garand.

M. GUY GARAND :

Juste pour vous dire, Monsieur le Président, qu'aujourd'hui quand on regarde au Québec, dans le sud du Québec, il nous reste moins de vingt pour cent (20 %) des milieux humides. Les tourbières devraient hautement être protégées au même titre que les milieux humides et je vous fais une référence ici de Louis-Gilles Francoeur, une dernière étude qui est sortie, de *Canards illimités*, le vingt et un (21) novembre deux mille huit (2008) et je vous laisse la copie du communiqué de presse.

Si vous me permettez que je continue, je vais lire des documents et c'est un document...

LE PRÉSIDENT :

Attendez parce que vous soulevez un point important. Vous m'avez parlé du marécage et de la Woodwardie, là, vous me parlez de la tourbière.

M. GUY GARAND :

Parce que là, on parle...

LE PRÉSIDENT :

J'y arrive. Est-ce qu'il y a des mesures de compensation maintenant pour les trois hectares (3 ha) de tourbière ?

5

M. PIERRE LÉGARÉ :

Monsieur le Président, c'est de ça qu'on parle les trois hectares (3 ha) de tourbière.

10

LE PRÉSIDENT :

O.K. Moi, je pensais que...

15

M. PIERRE LÉGARÉ :

Les marécages...

LE PRÉSIDENT :

20

O.K., vous avez combiné le tout ?

25

M. PIERRE LÉGARÉ :

Oui, c'est ça, c'est combiné. Maintenant, j'aimerais juste porter à votre attention que vous avez énoncé tout à l'heure une statistique relative à la MRC et vous l'avez mise en relation avec la tourbière dont il est question ici.

Cette tourbière-là n'avait jamais été répertoriée par personne avant que nous, on fasse l'identification, là, de la Woodwardie. Donc, ce qui veut dire qu'il y en a probablement d'autres du même type aussi aux alentours, là. Donc, il faut quand même... c'est un milieu qui est typique, là, de cette zone-là.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

M. GUY GARAND :

Je maintiens qu'il faut quand même protéger ce qui reste parce que la compensation n'est pas une solution.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. GUY GARAND :

J'ai une lettre ici qui vient du Patrimoine écologique qui vient d'un autre projet d'audiences publiques, c'est la ligne d'installation de gazoduc de Bécancour et j'ai une lettre ici qui est signée par monsieur Léopold Gaudreau, qui est sous-ministre du Patrimoine écologique, qui dit dans le premier point :

"Pour la colonie de Woodwardie de Virginie, nous suggérons prioritairement le contournement comme mesure d'atténuation, car la transplantation ne pouvant qu'être une mesure de dernier recours."

Donc, ça en dit long.

Et j'ai une étude ici qui vient du même ministère, qui date du vingt-cinq (25) mars deux mille quatre (2004), si vous me permettez je vais laisser les documents à la fin...

LE PRÉSIDENT :

J'imagine que tout ceci va amener à une question, là ?

5

M. GUY GARAND :

Oui, deux (2) questions.

LE PRÉSIDENT :

10

O.K.

M. GUY GARAND :

15

On lit dans le texte :

"L'habitat de la Woodwardie de Virginie. Son habitat naturel se résume en des tourbières ombrotrophes et minérotrophes, arbustives ou boisées, marécage à érable rouge et à aulne rugueux et des marais tourbeux. Au Québec, elle pousse principalement dans les tourbières (bogs, fens boisés).

20

25

Labrecque & Lavoie deux mille deux (2002)."

Si je continue :

"Par contre, au Québec, elle est jugée rare, rang S-2 - faudrait aller voir la référence - selon une échelle équivalente de niveau subnational, état ou province. Elle figure sur la liste des espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, notamment en raison de sa rareté et de son habitat restreint. En effet, la Woodwardie de Virginie compte une trentaine d'occurrences au Québec dont la plupart sont constituées de petites populations et, par conséquent, très vulnérables aux perturbations."

Si vous comprenez bien le mot "occurrences", trente (30), ce n'est plus gros. Si on déplace ça, vous allez voir la suite du texte, si on continue :

"La transplantation n'est qu'une

mesure d'atténuation. Le dernier recours, car la perte d'habitat propice pour cette population de Woodwardie sera définitive et que le succès de transplantation n'est pas une garantie. Dans le cas où une modification du projet est impossible, Waste Management doit fournir la méthode de transplantation du projet de Woodwardie de Virginie, le rhizome, le stipe et la fronde, ainsi que la caractérisation de l'habitat actuel et futur."

5

10

15

Parce que ça ne se replante pas n'importe où et si on veut faire un suivi, c'est pas d'aller voir dans deux (2) ans, trois (3) ans, il faut aller voir dans dix (10) ans, dans quinze (15) ans quel est le succès et présentement, on n'est pas en mesure de le justifier.

20

Donc, les questions sont : En ce qui concerne la protection du groupement de Woodwardie de Virginie, localisé à l'intérieur du projet proposé, est-il possible de modifier le projet afin de contourner l'habitat

25

propice pour cette espèce plutôt que d'envisager une transplantation ?

Deuxième question : Quelles mesures peuvent être mises en place pour protéger à long terme le site de la relocalisation du projet de Woodwardie de Virginie s'il y a relocalisation ?

LE PRÉSIDENT :

Donc, première question, est-ce que vous avez déjà examiné la possibilité de modifier le lieu du LET pour épargner la population de Woodwardie ?

M. MARTIN DUSSAULT :

Je vais laisser monsieur Légaré qui nous a fait des recommandations en la matière répondre à cette question-là.

M. PIERRE LÉGARÉ :

Alors, Monsieur le Président, effectivement ça serait envisageable de modifier le projet pour éviter la zone de Woodwardie. On a calculé que ça enlèverait huit point

soixante-cinq hectares (8.65 ha) de zone d'enfouissement ou d'élimination, et ce qui est équivalent à trois millions (3 M) de tonnes. Donc, ça, c'est la première partie de la réponse.

5

LE PRÉSIDENT :

Et rappelez-moi, s'il vous plaît...

M. PIERRE LÉGARÉ :

10

Oui.

LE PRÉSIDENT :

15

... où se situe, dans quelle CET, dans quelle cellule sont...

M. PIERRE LÉGARÉ :

20

Oui, alors, on va afficher une carte si vous le permettez, Monsieur le Président, ça va être plus simple, là.

25

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. PIERRE LÉGARÉ :

Là, c'est un peu compliqué pour moi. Bon. Alors, la zone de Woodwardie, alors juste pour rappeler, le chemin Val-des-Lacs est ici, la zone actuellement en exploitation est localisée ici et la zone d'agrandissement, c'est la zone qui est prévue que j'entoure. Donc, la petite ligne rouge qu'on a mise, c'est la zone tampon qui va être autour du site et puis la tourbière dont il est question est constituée de deux (2) grands ensembles.

On a le premier qui est illustré ici puis il y en a un autre un petit peu plus au sud.

La Woodwardie comme telle se situe dans des endroits bien particuliers dans cette tourbière-là, c'est surtout sur des petites buttes de sable. Donc, on en a calculé un peu les populations. Alors, on en avait à peu près trois cent cinquante (350), autour de trois cents (300) à trois cent cinquante (350) dans cette zone-ci, donc qui

est dans la zone du site et puis le reste est réparti ailleurs dans le site puis il y en a à peu près un deux mille (2000) autres, là, ou deux mille... en fait, deux mille neuf cent cinquante (2950) exactement, selon les estimations qu'on a pu faire récemment.

5

Donc, alors si on voulait donc effectivement éviter, bien, il faudrait conserver une zone tampon additionnelle par rapport à la zone tampon qui est ici et donc, ça viendrait un petit peu plus haut, donc c'est autour de huit point soixante-cinq hectares (8.65 ha) puis la question qu'on s'est posée : Est-ce que ça serait viable à long terme d'avoir, de faire quelque chose comme ça, donc de changer le projet pour préserver cette zone-là ?

10

Il faut dire que c'est une espèce qui est sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées vulnérables. Donc, on en a trouvé ici une colonie autour de, on dit, deux mille (2000) dans l'étude, les études subséquentes ont montré à peu près trois mille (3000), deux mille neuf cent cinquante (2950), donc, on a quand même une population qui est importante. On va l'affecter à la hauteur d'à peu près quinze pour cent (15 %), donc trois cent cinquante (350) individus, donc il en reste quand même autour, là, d'une population qui est sensible,

15

20

25

qui est... lieu similaire.

Donc, alors est-ce que c'est...

LE PRÉSIDENT :

Mais ça répond à la question. Ça répond à la question.

M. PIERRE LÉGARÉ :

Deuxième question, est-ce qu'on a envisagé la transplantation ? Effectivement, ça a été notre premier réflexe. Donc, on a cherché autour des habitats comparables où on pourrait, disons, s'assurer qu'on aurait une viabilité à long terme, là, puis effectivement on est arrivé à la conclusion que, compte tenu de la nature de cette plante-là, que c'était pas une solution viable.

Donc, ce qu'on a proposé, c'est effectivement d'arriver à une compensation, donc d'aller vers un site qui est privilégié par la région, par les groupes écologiques ou par les organisations compétentes en la matière et puis d'investir dans cette voie-là, un peu

comme ce qu'on fait avec le milieu agricole, ce qui est fait avec le milieu agricole.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Bien, si vous avez une dernière petite question, je la prends, parce que j'aimerais après ça faire une petite...

M. GUY GARAND :

C'est pas une question, c'est simplement un point encore dans le document.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. GUY GARAND :

Ils ont contourné la Woodwardie de Virginie et ils ont même appliqué une zone tampon de cinquante mètres (50 m) pour la protéger et c'est à l'intérieur du document. Donc, je vais laisser ça ici en arrière comme note, mais je trouve ça encore regrettable qu'on risque,

au détriment de l'économie, perdre encore des espèces qui sont susceptibles présentement, mais peut-être dans un futur rapproché...

LE PRÉSIDENT :

À ma connaissance, le projet n'a pas été autorisé.

M. GUY GARAND :

Non, c'est juste un point.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci.

M. GUY GARAND :

Merci, Monsieur le Président.

Mme LUCIE BIGUÉ :

J'ai une petite question supplémentaire.

LE PRÉSIDENT :

Je peux pas interdire ça à ma collègue, elle a une question complémentaire, après laquelle on prendra une petite pause.

5

Mme LUCIE BIGUÉ :

Monsieur de Sainte-Sophie, monsieur Larouche, est-ce que vous avez une réglementation particulière à la municipalité concernant la préservation des boisés ?

10

M. ALEXANDRE LAROUCHE :

Des boisés ? Oui. Bien, on a des espaces à préserver, mais c'est surtout en milieu résidentiel et commercial qu'on les retrouve, un pourcentage à préserver. Ça va de l'ordre de quarante (40 %) à soixante pour cent (60 %) lors de la construction de résidences parce que c'est une des richesses à Sainte-Sophie au niveau du boisé.

15

20

Toutefois, en zone utilité publique, comme en zone industrielle, on n'a aucun pourcentage de préservation.

25

Séance du 25 novembre 2008 (après-midi).

Autre réglementation qu'on peut retrouver dans le règlement de zonage, c'est au niveau de la coupe forestière ou la coupe d'arbres.

Mme LUCIE BIGUÉ :

Oui.

M. ALEXANDRE LAROUCHE :

Donc, ça, dans un but commercial, là.

Mme LUCIE BIGUÉ :

Parfait. Puis monsieur Godin, au niveau de la MRC ?

M. PIERRE GODIN :

En fait, c'est simplement dans chacune des municipalités, au niveau du schéma d'aménagement, je saurais vous dire, je suis pas l'urbaniste.

Mme LUCIE BIGUÉ :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Donc, nous reprenons dans une dizaine de minutes.
Merci.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

... du dossier. La Commission estime qu'elle complétera ses travaux de la première partie de l'audience publique ce soir. Ceci étant dit, s'il y a des questions additionnelles qui s'ajoutent, que ce soit de la Commission ou des participants, nous pouvons en tout temps les acheminer soit aux organismes qui sont invités ou encore au promoteur pour avoir des réponses par écrit.

Il est possible qu'en fin de soirée, nous réservions une quinzaine ou une vingtaine de minutes pour quelques questions en rafale qu'il nous resterait. Nous avons

quand même toute une batterie de questions que nous avons avancées ici et là à travers les interventions des participants. S'il nous en reste, bien, on réservera un quinze (15), vingt (20) minutes à la fin de la soirée pour qu'on puisse avoir des réponses en rafale.

5

Mais pour le moment, j'invite madame D'Agostino.

Mme SERENA D'AGOSTINO

10

Mme SERENA D'AGOSTINO

Bonjour.

15

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, madame.

Mme SERENA D'AGOSTINO :

20

Alors, j'ai eu le temps de faire une petite recherche. J'étais pas avec vous dans la visite du site ce matin et j'ai retrouvé la résolution qui était passée au Conseil municipal de Prévost, la municipalité dont je

25

suis résidente, c'était en janvier deux mille quatre (2004) et cette résolution disait à propos, dans le temps le site d'enfouissement Intersan de Sainte-Sophie, disait que la Ville était d'accord pour que la MRC accepte les déchets de la ville de son territoire et considérait que vu qu'elle avait une méthode de transbordement de matières résiduelles qui rendait difficile la détermination de la provenance et de la qualité des déchets -- ici, excusez, c'est juste la provenance - et que la Loi donnait l'opportunité à la MRC d'exercer un droit de regard, alors, il a été proposé par monsieur Germain Richer et appuyé par monsieur Florient Charlebois, et il a été résolu que le préambule fasse partie intégrante et que le Conseil municipal propose à la MRC de la Rivière-du-Nord et au ministère de l'Environnement du Québec de réduire de façon régulière et progressive d'ici deux mille huit (2008) le tonnage de matières résiduelles enfouies dans le site Intersan de Sainte-Sophie à quatre cent mille tonnes par année (400 000 T/an), que la réduction annuelle du tonnage enfoui devrait être de l'ordre de cent mille tonnes par année (100 000 T/an) et que cette autorisation d'enfouissement soit conditionnelle à ce que la compagnie procède à la réouverture de son site de tri de matières recyclables.

Et ça avait été adopté à l'unanimité.

Ma question est : Dans le cadre d'une résolution comme ça, c'est une question à la MRC, dans les relations entre citoyens... surtout MRC et municipalité, est-ce que la MRC reçoit les résolutions qui la concernent ou est-ce que c'est la responsabilité des maires d'amener ces résolutions à la table de la MRC ? Est-ce que ça a été fait... est-ce que cette discussion-là a été comme entamée ? C'est une question que je me posais, première question.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, monsieur Godin, quand une municipalité adopte une résolution, quelle est la démarche à suivre pour saisir la MRC et éventuellement faire que la MRC analyse et étudie sa proposition ?

M. PIERRE GODIN :

Effectivement, Monsieur le Président, en fait, la résolution nous a été acheminée par le secrétaire-trésorier de la municipalité et effectivement, lors de rencontres subséquentes au niveau de la MRC, parce qu'il

y a des rencontres qui sont régulières à tous les mois, ça a été amené en fait sur le sujet à l'ordre du jour pour étude et ça a fait partie également de séances, je pense, spéciales au niveau de l'analyse justement pour le PGMR.

5

Alors, il y a eu plusieurs discussions qui ont été faites sur le sujet avec les élus à l'époque et il en est résulté, en fait, un PGMR comme celui qu'on a déposé et qui est de l'ordre de dix-huit (18) résolutions, dont un droit de regard que je vous ai parlé hier. Ça a été déposé aussi aujourd'hui.

10

LE PRÉSIDENT :

15

Très bien. Madame.

Mme SERENA D'AGOSTINO :

Toujours dans ce même sujet, on sait que la MRC, je pense, avec en bonne foi, négocie des contrats qui sont comme favorables aux municipalités qui veulent pas, mettons, avoir des augmentations des coûts. Mais si on appliquait une mesure du genre "pollueur - payeur" et on facturerait aux citoyens au poids ou au volume la

20

25

quantité de déchets qui sont comme consignés à la municipalité pour qu'elle s'en occupe, est-ce que la MRC pense que cette mesure pourrait avoir un effet dissuasif ou de réduction sur la production des déchets ?

5

Je sais qu'à un moment donné, on avait vu passer une facturation de la part de la MRC pour la récolte des déchets dangereux. Il a été facturé, si je me trompe pas, une quarantaine de dollars par résidence, par habitant, cette facture-là était, je pense c'était par foyer, pour financer cette journée de récolte qui, à un moment donné, ont eu lieu dans la MRC, avaient lieu une fois par année.

10

Alors donc, il y avait un peu une idée de facturer les citoyens. Ça, c'était aussi, je pense que de facturer les citoyens qui avaient la bonne initiative d'aller amener leurs matières dangereuses, alors là encore un truc un peu contradictoire. Mais pensez-vous que cette chose-là pourrait faire partie d'un plan de PGMR, pas juste de la MRC ? J'entendais parler de Montréal puis je vais souvent à Montréal, je vois qu'est-ce qu'on jette à Montréal en volume puis en objets, tout ça. Est-ce qu'on pourrait comme responsabiliser, ça serait une façon de responsabiliser les citoyens de les

15

20

25

faire payer pour ce qu'ils jettent des fois à la légère ?

LE PRÉSIDENT :

C'est pas une question facile, hein, parce que j'imagine, si vous fonctionnez par pesée, par porte, si une porte représente dans un cas une personne qui vit seule, cinq (5) personnes qui vivent ensemble, sept (7) personnes qui vivent ensemble, en tout cas, en termes opérationnels, à priori ça me pose des problèmes mais peut-être que la MRC a déjà réfléchi là-dessus et peut-être qu'elle pourrait m'éclairer ou éclairer madame surtout.

M. PIERRE GODIN :

Je vous dirais que c'est effectivement pas une question facile, sauf que ce que madame réfère au niveau du quarante dollars (40 \$) la porte, c'est effectivement à l'époque, il y a plusieurs années, en fait, on a été instigateurs de collecte de RDD au moins une (1) fois ou deux (2) fois par année. Et, en fait, les gens, les citoyens se présentaient à cette journée-là et c'étaient tout le temps des journées qui étaient extrêmement intéressantes puisque les gens se déplaçaient avec

beaucoup de déchets domestiques dangereux, plein de choses puis, en même temps, bien, on en profitait pour faire beaucoup d'animation au niveau du recyclage et déjà à l'époque, même avant les plans de gestion des matières résiduelles et, à ce moment-là, bien, évidemment, il y avait des montants qui étaient... que les citoyens devaient payer pour cette collecte, ces journées de collecte dangereuse-là.

5

Maintenant, vos questions de pollueur - payeur, je vous dirais que c'est sûr que c'est quelque chose qui pourrait être intéressant, mais ça serait très difficile, je pense, à mettre en place.

10

Et je vous dirais, tantôt, j'ai déposé des statistiques au niveau de nos éco-centres, en fait, depuis la mise en application, la mise en oeuvre du plan de gestion des matières résiduelles, la MRC s'était gardé ce dossier-là au niveau de mettre en place des éco-centres et mettre aussi des communications au niveau des citoyens.

15

20

Pour ce qui est du restant du plan de gestion des matières résiduelles, c'était propre à chacune des municipalités de mettre en place les moyens pour arriver.

25

Maintenant, au niveau des éco-centres actuellement ce qu'on peut voir, c'est que les statistiques nous démontrent qu'il y a beaucoup de gens qui se présentent puis les fréquences sont de plus en plus intéressantes. Les gens sur notre territoire sont de plus en plus aussi informés et actuellement on peut dire que les statistiques depuis quelques années, c'est vraiment très très achalandé au niveau de nos éco-centres.

5

Au niveau de valorisation, recyclage, réduction, ça va très très très bien puis on a même des matériaux qu'on réussit à recycler, qu'on donne à certains citoyens qui viennent directement sur le site. Ça va très très bien. On a des pourcentages extrêmement intéressants à ce niveau-là.

10

15

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que les éco-centres sont ouverts à longueur d'année ?

20

M. PIERRE GODIN :

Non, c'est pas ouvert à longueur d'année, mais... c'est même fermé actuellement sauf que c'est ouvert, je

25

pense, du mois de mai jusqu'au mois d'octobre et à raison, en fait - j'avais tantôt les statistiques si vous me permettez, je pourrais peut-être vous en donner quelques - en fait, déjà pour l'an prochain, je peux vous dire, en fait, ce qui en est, c'est que l'an prochain déjà on va... considérant que c'est très populaire, on va ouvrir les portes encore plus souvent.

5

Alors, si on dit l'éco-centre pour l'an prochain déjà, c'est déjà annoncé en fait, en deux mille neuf (2009), les jours d'ouverture des cinq (5) éco-centres passeront de treize (13) à quarante (40) jours d'ouverture par mois. Alors, c'est intéressant. Et l'éco-centre de Saint-Jérôme sera ouvert cinq jours semaine (5 j/sem) du mardi au samedi de neuf heures (9 h) à seize heures trente (16 h 30) et jusqu'en octobre. Et les éco-centres de Sainte-Sophie, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Prévost seront ouverts une journée par semaine (1 j/sem), un samedi par mois. On passe donc à deux (2) jours d'ouverture par cinq (5) mois.

10

15

20

Et, à ce moment-là, disons que de plus en plus c'est populaire et ce qu'on vise effectivement c'est d'ouvrir ça à l'année ultimement dans les prochaines années, mais il faut penser qu'on a commencé ça une (1) journée ou

25

deux (2) par année et maintenant, en fait, on est rendus à ouvrir ça très régulièrement.

Puis comme on vous disait, les éco-centres satellites, puis on en a un aussi qui est l'éco-centre central qui est situé à Saint-Jérôme, où les citoyens de toute la MRC peuvent s'y rendre, en fait, à n'importe quel moment pour déposer aussi.

LE PRÉSIDENT :

Et cette information-là, vous l'avez déposée ou vous allez la déposer ?

M. PIERRE GODIN :

C'est déposé, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

C'est déposé ? Merci. Madame.

Mme SERENA D'AGOSTINO :

Bien, je trouve qu'au niveau technique il y a eu une

standardisation des bacs de recyclage, là, au moins dans ma municipalité, il y a des bacs qui sont comme pris de façon mécanique par le camion, fait que soit une puce sur le bac ou un engin, quelque chose pour la pèse des déchets, ça je vois pas un niveau technique très compliqué. Puis au niveau de la facturation, c'est sûr il y a des variations et ça pourrait être comme, pour qu'il soit dissuasif, mettons les premiers tant de kilos gratuits et en augmentant la production de déchets, il pourrait être comme un prix qui augmenterait. Ça pourrait être une façon, mettons, d'éduquer les gens, au moins d'amener les gens à s'y pencher parce que pour l'instant, il y a des personnes qui mettent quatre (4), cinq (5), six (6) sacs par semaine alors sans se soucier trop trop.

Moi, j'ai un autre sujet, quelque chose, là, les recherches ont pas vraiment abouti à retrouver une couple d'articles qui sont apparus dans la presse locale entre les audiences deux mille trois - deux mille quatre (2003 - 2004) et celles d'aujourd'hui et c'est un article, un petit article sur une étude, je sais pas si c'était la Santé publique qui l'avait fait, c'était une étude épidémiologique sur le taux de cancer dans la région de Saint-Jérôme où on disait que ce taux-là, à Saint-Jérôme,

le taux en relation à la moyenne nationale, il était plus élevé. Alors, je le sais pas, il y avait peut-être d'autres facteurs.

LE PRÉSIDENT :

Du cancer de quoi ? Du cancer...

Mme SERENA D'AGOSTINO :

En général, c'était un petit article de presse. Non, non, c'est ça, j'ai pas pu fouiller plus que ça. Je me demande au niveau mettons des précautions, est-ce qu'on établit au niveau des chemins d'aménagement de la MRC ou du plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Sophie, est-ce qu'on établit comme une zone tampon, une certaine distance ?

On a vu à un moment donné que les maisons de la 1ère Avenue, je crois, ne sont plus, je crois, habitées ou ne sont plus des résidences ? Est-ce qu'il y a comme une certaine distance ? Est-ce qu'on calcule les vents dominants ? Est-ce qu'il y a quelque chose qui protège ?

Parce que tantôt, je suis passée puis j'ai vu un

projet domiciliaire du golf, là, je sais pas, j'ai vu ça rapidement, plusieurs dizaines de lots, et puis c'était comme à proximité, peut-être ça l'était pas, mais en tout cas, l'affiche était à proximité de celle qui indique la direction pour aller au site d'enfouissement.

5

Et je connais du monde qui ont acheté des terrains à Sainte-Sophie sans savoir qu'il y avait aussi un site d'enfouissement qui, par après, ils ont été comme un peu pris avec cette décision-là et ils m'ont dit : "Si on avait su qu'il y avait un site, on n'aurait peut-être pas acheté ici." Mais dans ce cas-là, dans le cas du golf, ils peuvent pas pas le savoir parce que la flèche, ils sont comme juste à la même place. Je me demande s'il y a comme des mesures, des zones tampons, des distances et des études sur les vents dominants ?

10

15

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Normandeau, lors de notre visite ce matin, nous avons constaté *in situ* que la résidence la plus proche, qui pourrait être la plus proche du LET serait située à environ cent soixante mètres (160 m) de la limite du LET proposé.

20

25

À cette distance, cent soixante mètres (160 m), jugez-vous qu'il pourrait y avoir des risques de nature cancérigène qui devraient être considérés ou qui devraient être... est-ce qu'il y aurait des risques accrus finalement ?

5

M. JACQUES NORMANDEAU :

Monsieur le Président, la première résidence, est-ce qu'elle est située au nord du site ou à l'est du site ?

10

LE PRÉSIDENT :

Elle est située sur le rang Sainte-Marguerite qui est donc à l'ouest...

15

M. JACQUES NORMANDEAU :

On va afficher la carte.

20

LE PRÉSIDENT :

C'est en fait, c'est dans la... mais pour revenir à la madame, c'est dans la direction des vents dominants, ça, c'est sûr.

25

M. MARTIN DUSSAULT :

Voulez-vous la carte, Monsieur le Président ?

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. JACQUES NORMANDEAU :

C'est finalement et probablement une des exploitations agricoles qui sont situées sur le rang Sainte-Marguerite juste à l'ouest...

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

M. JACQUES NORMANDEAU :

... de la limite du développement prévu.

LE PRÉSIDENT :

Tout à fait.

M. JACQUES NORMANDEAU :

Bon.

LE PRÉSIDENT :

Et c'est dans l'axe des vents dominants. Ici.

M. JACQUES NORMANDEAU :

Monsieur le Président, la Direction de santé publique a révisé toutes les études épidémiologiques qui ont été publiées concernant les risques sanitaires pour les résidents à proximité de sites d'enfouissement sanitaires, pour les résidents à proximité de sites de déchets dangereux et pour les travailleurs travaillant et au site d'enfouissement sanitaire ou dans les usines d'épuration des eaux usées.

Il y a quelques études qui ont identifié une légère augmentation du risque de cancer ou de malformations, probablement le plus connu est celle d'Elliot en Angleterre, sauf que malheureusement, ces études-là ont un devis qui est très mal fait, tellement mal fait que finalement, il y a beaucoup de facteurs confondants qui

existent, qui sont présents, et qui ne sont pas pris en considération dans les conclusions de l'étude.

À titre d'exemple, une étude qui a été publiée dans *Environmental Research*, réalisée par le Département de santé communautaire de Montréal, de Maisonneuve-Rosemont à l'époque, faite par le docteur Lise Goulet et monsieur Goldstein, qui identifiait une augmentation des cancers dans la population à proximité du site Miron. Et un des cancers - légère augmentation - et un des cancers qui était cité comme étant augmenté, c'est le cancer du col utérin. Il n'y a aucun support biologique pouvant soutenir comme quoi le cancer du col utérin pourrait être augmenté par la proximité d'une site d'enfouissement sanitaire. Donc, à titre d'exemple, pour vous citer les différentes études.

Or, dans ces différentes études-là qu'on a identifiées, jusqu'à présent, on n'a pas pu retrouver de lien entre un excès de cancers et la résidence à proximité d'un site d'enfouissement sanitaire, si on tient compte de tous les biais possibles au niveau épidémiologique.

Donc, si vous me demandez s'il y a un risque accru

de cancer pour une personne qui demeure à proximité d'un site d'enfouissement sanitaire, à l'heure actuelle, je ne peux pas répondre à votre question, Monsieur le Président. Nous n'avons aucune indication comme quoi il peut y avoir un risque mais nous n'avons pas non plus d'indications comme quoi il n'y a pas de risque.

5

S'il existe un risque, il est probablement très faible, sinon la littérature aurait donné des résultats beaucoup plus probants en termes d'études épidémiologiques.

10

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que vous êtes au courant de l'étude à laquelle faisait référence madame D'Agostino, à celle qui a été publiée probablement dans un quotidien à Saint-Jérôme...

15

Mme SERENA D'AGOSTINO :

20

Oui.

25

LE PRÉSIDENT :

... ou vous n'êtes pas au courant ?

M. JACQUES NORMANDEAU :

Non, je ne suis pas au courant parce qu'il y a régulièrement... d'ailleurs, la Direction de santé publique publie des données régulièrement sur la santé de la population, il y a même des rapports qui sont faits sur la santé de la population à partir de différentes sources et de différentes origines de données.

Comme par exemple l'enquête Santé Québec, les bases de données sur la mortalité, des choses comme ça, et régulièrement il y a des données qui sont publiées. Et il y a effectivement au Québec, historiquement, certaines régions ou certains endroits même parfois très localisés, qui peuvent avoir un excès de cancers par rapport à la moyenne québécoise et les causes n'en sont pas toujours identifiées.

À titre d'exemple, on sait par exemple qu'il y a déjà eu une publication à l'effet qu'à Ferme Neuve, il y avait un léger excès de cancer du poumon par rapport à la

moyenne québécoise. Cependant, on ne connaît pas le niveau de tabagisme à Ferme Neuve.

À Valleyfield, il y a déjà eu une publication comme quoi il y avait un épithéliome du fundus gastrique et on n'a jamais identifié la cause non plus. Alors, effectivement, il va y avoir des statistiques qui vont sortir et dans certaines régions, pour diverses causes, qui peuvent être des habitudes alimentaires, un effet de dérive génique fondateur à cause de quelques familles qui ont formé la population originale, etc., qui vont faire qu'il va y avoir des différences sanitaires d'une région à l'autre, et même parfois dans des points très, très focalisés.

LE PRÉSIDENT :

Et, une dernière petite question, à votre connaissance, dans la municipalité de Sainte-Sophie, est-ce que la prévalence des cancers, c'est une prévalence qui se situe dans la moyenne, supérieure à la moyenne ?

M. JACQUES NORMANDEAU :

Je ne pourrais répondre à cette question, Monsieur

le Président.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci.

Mme SERENA D'AGOSTINO :

Concernant ces études, moi, je ne suis pas une experte, mais il y a cinq (5) ans, j'avais été chercher dans des sites et j'avais trouvé peut-être au moins une demi-douzaine d'articles sur des liens entre des problèmes de santé et de malformations à proximité d'un site d'enfouissement.

Et pour ce qui concerne l'article dont on parlait, la carrière Miron, c'étaient pas des risques un petit peu plus élevés ? Ici, on parle de quatre-vingts pour cent (80 %), cinquante pour cent (50 %) et quarante pour cent (40 %) de plus pour certains cancers. Moi, c'est ça qui m'a alertée, j'avais découpé ça en quatre-vingt-dix-neuf ('99), c'était dans mes filières puis c'est ça, c'est juste comme une préoccupation sur les effets à long terme.

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, éventuellement dans votre mémoire ou même dans certains documents que vous pourriez déposer, si cette information-là pourrait être accessible, du moins partiellement, et si la Commission le juge approprié, la Commission peut, bien sûr, à son tour faire une recherche de la littérature et demander des avis additionnels, là.

Mme SERENA D'AGOSTINO :

Ça serait intéressant, par exemple, avoir une étude épidémiologique, pas juste toute la grande région de Saint-Jérôme mais par secteur, là ? Si vous savez quels sont les vents dominants puis on peut peut-être avoir quelque chose de plus détaillé.

J'aurais comme juste une petite...

LE PRÉSIDENT :

Dernière question.

Mme SERENA D'AGOSTINO :

... dernière question. C'est à propos des plaintes. Tantôt on a parlé de dix-neuf (19), quarante-quatre (44) plaintes, des plaintes qui seraient adressées au Comité de vigilance ou qui seraient acheminées au Comité de vigilance. Je me demandais s'il n'y avait pas des plaintes aussi qui étaient comme adressées à la Municipalité et si elles font partie de ces nombres ou quelle est la procédure ?

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Larouche, est-ce que vous recevez directement des plaintes des citoyens ?

M. ALEXANDRE LAROCHE :

Oui, on a un registre de plaintes, comme je le mentionnais précédemment. Moi, j'ai recensé, j'ai sorti tout le registre des plaintes depuis cinq (5) ans et aucune n'a été déposée en rapport avec le site Intersan, que ce soit pour les odeurs, le transport.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Normandeau ?

M. JACQUES NORMANDEAU :

Monsieur le Président, si je peux me permettre d'intervenir sur cette question-là, à la Direction de santé publique, normalement, nous recevons des plaintes de citoyens, entre autres concernant un autre site d'enfouissement et nous recevons des plaintes concomitantes avec la Direction régionale du ministère de l'Environnement.

Je pense que normalement, les plaintes qui ont été envoyées au Comité de vigilance auraient dû parvenir, par exemple, à la Municipalité ou à la Direction de santé publique.

Alors, à ce moment-ci, dire que nous n'avons jamais eu de plaintes concernant, par exemple, les opérations du site de Sainte-Sophie, c'est tout simplement dire que nous n'avons pas été informés qu'il pouvait y avoir des problèmes.

LE PRÉSIDENT :

Non, on comprend ça très bien.

M. ALEXANDRE LAROUCHE :

Je pense que ça avait été dit aussi précédemment, on parlait qu'il y avait comme deux (2) façons parallèles. Au niveau du service d'urbanisme, on a un registre de plaintes. Donc, moi, au niveau de mon registre, au niveau de l'urbanisme à la municipalité, on n'a pas reçu de plainte. Évidemment qu'on a vu qu'il y en a eu au niveau des comités de vigilance, et il y a d'autres endroits, ça on comprend bien.

Tantôt madame parlait du plan d'urbanisme, je reviens là-dessus, je sais pas si vous vouliez voir si c'était précisé dans le plan d'urbanisme, s'il y avait des aires à protéger autour du site.

Au niveau du plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Sophie, oui, il y a des aires à protéger, il y a des aires de contraintes où il faut le protéger. C'est mentionné au plan d'urbanisme. Toutefois, ça n'a pas été intégré au niveau du règlement de zonage. Il faut noter

Séance du 25 novembre 2008 (après-midi).

que le plan d'urbanisme date de mil neuf cent quatre-vingt-sept (1987) et, là, il avait été entré en vigueur en fonction de l'ancien schéma d'aménagement.

Présentement cette année on a un nouveau schéma d'aménagement qui est rentré en vigueur, donc ça va amener la révision de notre plan d'urbanisme et des règlements municipaux. Donc, cet item va être repris au niveau des contraintes et des bandes, des zones à protéger.

Concernant le développement, là...

LE PRÉSIDENT :

Mais attendez, attendez, là. Parce que là, vous nous mettez l'eau à la bouche, hein ? Est-ce que ça peut avoir un impact éventuel sur le projet ?

M. ALEXANDRE LAROCHE :

Si ça peut avoir un impact au niveau...

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que, par exemple, vous pouvez déterminer dans cette nouvelle réglementation une zone tampon...

5

Mme LUCIE BIGUÉ :

Supérieure.

LE PRÉSIDENT :

10

... minimale ?

M. ALEXANDRE LAROUCHE :

15

Ça va être à déterminer, à étudier. Je pourrais pas m'avancer sur le sujet parce que déjà, le site fait partie d'une zone agricole. Il faut comprendre un petit peu le contexte aussi géographique. Le site est complètement à l'extrémité, là, sud-ouest et la municipalité de Sainte-Sophie, il y a plus de quarante pour cent (40 %) qui est zoné agricole, donc pratiquement la moitié qui a une vocation agricole.

20

Donc, c'est une forme de protection au niveau des

25

constructions parce qu'on peut pas recevoir de projets immobiliers ou de projets résidentiels à ces endroits-là. Donc, c'est une forme de protection. À savoir est-ce qu'on est prêt à mettre une bande, une aire de protection en plus de la zone agricole, ça reste à évaluer pour ne pas léser non plus les propriétaires, les propriétés avoisinantes, là. Donc, c'est à voir au niveau des impacts, mais c'est quelque chose qui va être étudié dans le cadre de la révision du nouveau plan d'urbanisme.

5

10

Mme LUCIE BIGUÉ :

Est-ce qu'il y a différentes propositions de mises sur la table ?

15

M. ALEXANDRE LAROCHE :

Non, on est au début de l'élaboration du projet, mais comme je vous dis, il y a déjà une première version qui a été mise sur pied, mais dans le cadre du nouveau schéma qui a été déposé, on doit le réviser. Donc... mais au niveau de cet aspect-là, il y a pas de proposition qui a été faite au niveau de contraintes actuellement. Ça va être intégré dans le nouveau plan d'urbanisme.

20

25

LE PRÉSIDENT :

Madame ?

Mme SERENA D'AGOSTINO :

Si vous me permettez juste d'ajouter, parce que je regarde des fois les journaux locaux et puis Sainte-Sophie annonce souvent, s'affiche comme une place, comme un site résidentiel et je crois qu'il y a une dizaine de projets, si c'est pas plus, des projets résidentiels qui comportent plusieurs dizaines ou je sais pas combien, mais il y a beaucoup de développements qui se font présentement. Alors, je me demandais juste si, comme principe de précaution, on devait pas penser à ces développements-là, de les situer un peu à l'écart d'une zone qui pourrait être à long terme, pourrait comme exposer les futurs résidents un peu trop à des polluants, mais je pense surtout aux enfants, ils jouent. Mettons qu'il y aurait comme des poussières ou des trucs qui pourraient être endommageables pour la santé à long terme.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame.

Mme SERENA D'AGOSTINO :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Karel Ménard.

M. KAREL MÉNARD

M. KAREL MÉNARD :

Bonjour. Rebonjour. Ce matin j'ai été content en fait d'effectuer la visite et puis de pouvoir... d'être en mesure de constater l'état d'avancement de ce qui nous a été présenté il y a cinq (5) ans comme étant le centre de valorisation environnemental des résidus, le CEVER.

Et avant de poser ma première question, j'ai juste peut-être un éclaircissement suite à l'intervention de

monsieur Godin, concernant les statistiques au niveau des centres de tri. Est-ce que les documents que monsieur Godin a déposés, est-ce qu'ils sont consolidés ou séparés pour les cinq (5) centres de tri, au niveau des quantités, par exemple, reçues et traitées ?

5

LE PRÉSIDENT :

Vous parlez des éco-centres ?

10

M. KAREL MÉNARD :

Des éco-centres, oui, excusez-moi.

LE PRÉSIDENT :

15

Oui.

M. KAREL MÉNARD :

Des éco-centres.

20

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Godin.

25

M. PIERRE GODIN :

En fait, au niveau des éco-centres, on a des matières traitées en tonnes métriques deux mille six (2006) à deux mille huit (2008). On a déposé au niveau des éco-centres les RDD recyclés entre deux mille six (2006) et deux mille huit (2008) en kilos. On a déposé les appareils électroniques recyclés entre deux mille sept (2007) et deux mille huit (2008). On a les matières recyclées en tonnes métriques au niveau des éco-centres par appareils électroniques encombrants, métaux, objets divers et RDD. On a également déposé RDD recyclés par éco-centre en tonnes métriques entre deux mille six (2006) et deux mille huit (2008); au niveau des éco-centres de Sainte-Sophie, Saint-Hippolyte, Saint-Colomban et Prévost et également Saint-Jérôme. Et il y a aussi au niveau des éco-centres le réemploi en deux mille huit (2008) en tonnes métriques au niveau des matériaux secs, composantes du bâtiment encombrant appareils électroniques et objets divers.

Et en plus, au niveau de la totalité de la peinture recyclée par peinture récupérée dans la MRC, entre deux mille six (2006) et deux mille huit (2008) c'est répertorié aussi.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. KAREL MÉNARD :

Donc, je comprends bien que les résultats sont ventilés par éco-centre ?

M. PIERRE GODIN :

C'est-à-dire, dans l'ensemble au niveau de la MRC et aussi par éco-centre.

M. KAREL MÉNARD :

Parfait. Bon. Ma première question, si vous me permettez, c'était justement les activités de récupération sur le site même, donc ma précision mérite un peu de poser cette question-là. Mais on a vu aussi qu'il y avait un centre, et monsieur Dussault en a parlé hier, un centre de récupération des matériaux de construction, rénovation, démolition. Est-ce qu'on pourrait avoir les tonnages traités par année ou par semaine, peu importe l'ordre de grandeur, la nature des

matériaux, si possible, et de quelle façon ces matériaux-là sont recyclés ?

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Dussault.

M. MARTIN DUSSAULT :

Monsieur le Président, je vais demander à mon collègue, directeur général du lieu d'enfouissement, monsieur Brien, de répondre.

M. DANIEL BRIEN :

Concernant la récupération, c'est principalement des déchets de construction et de démolition. Tous les camions qui nous amènent ce secteur d'activités-là sont ségrégués directement sur le front de déchets, c'est-à-dire qu'on les envoie pas au front de déchets, mais dans un endroit séparé. Le déchargement... le contenu du camion est déchargé à terre et là, on procède au tri avec une pelle mécanique et aussi de façon manuelle avec des journaliers pour récupérer principalement le bois et les métaux.

Séance du 25 novembre 2008 (après-midi).

On regarde éventuellement pour récupérer d'autres matériaux s'il y avait des quantités suffisantes, entre autres, le bardeau d'asphalte, le béton, la brique, tout ça, c'est d'autres matériaux qu'on veut récupérer.

5

Actuellement, le focus se fait vraiment sur le bois qu'on déchiquette et ensuite de ça qu'on vend, de même que les métaux qu'on récupère, différents types de métaux, qu'on vend aussi pour le fer.

10

Les tonnages varient beaucoup d'une saison à l'autre, bien évidemment, en fonction des saisons de construction et de démolition. Le bois, on peut dire qu'on récupère entre deux (2 T/sem) et dix tonnes par semaine (10 T/sem) de bois actuellement et on va poursuivre l'intensification de ça.

15

Ce qu'on travaille aussi beaucoup avec le Département des ventes, c'est de faire une offensive pour justement aller chercher davantage de ces matériaux-là. Et ces tonnages-là aussi c'est sans compter les autres matériaux qu'on récupère sur le site qui sont difficilement valorisables et revendables. Par contre, pour nous, ils peuvent être utilisés pour la construction de nos chemins d'accès au lieu de faire transporter de la pierre,

20

25

d'acheter de la pierre, on va utiliser le résidu de ce tri-là pour faire la base de nos chemins qui donnent accès aux différents sites de disposition de déchets, là, sur le front de déchets comme tel, là.

5

LE PRÉSIDENT :

Bon. Pour le bois, vous avez dit deux (2 T) à dix tonnes (10 T). Pour les métaux ?

10

M. DANIEL BRIEN :

Directement sur le front de déchets, c'est variable aussi. On peut peut-être parler d'une dizaine de tonnes. Il faut considérer...

15

LE PRÉSIDENT :

Par ?

20

M. DANIEL BRIEN :

Par semaine. Il faut considérer que ces métaux-là aussi, il y en a une partie qui est combinée avec nos opérations d'entretien mécanique aussi, entre autres,

25

lorsqu'on fait la réparation de conteneurs, il y a des morceaux qui sont mis dans la boîte pour faire la récupération du fer. Ça fait que c'est les deux (2) combinés qu'on récupère les métaux. On parle d'à peu près une dizaine de tonnes par semaine.

5

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Karel ?

10

M. KAREL MÉNARD :

Oui, parfait. Ma deuxième question, c'est un peu suite à la visite de ce matin également. C'est pour comprendre aussi l'évolution du lieu d'enfouissement. Bon, il y a cinq (5) ans, vous parliez d'un bioréacteur, en fait, dans lequel il y avait une infrastructure vraiment de canalisations dans lesquelles le lixiviat était réintroduit dans les cellules, dans la masse de déchets, afin d'accélérer la décomposition des matières qui s'y trouvaient. Ce lixiviat était par la suite recirculé, bon, pour produire du biogaz, mais sur un laps de temps plus court, c'est-à-dire en concentré, si vous me le permettez.

15

20

25

Séance du 25 novembre 2008 (après-midi).

Ce que j'ai compris ce matin, c'est que toute cette infrastructure de recirculation de lixiviat n'allait pas être implantée dans les nouvelles cellules qu'on propose mais simplement que le lixiviat allait être simplement déversé sur le front de déchets, là, sans plus de technologie, si je puis dire.

5

Est-ce que...

LE PRÉSIDENT :

10

C'est pas ce que j'ai compris, là.

M. KAREL MÉNARD :

15

Est-ce que j'ai bien compris premièrement ?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

20

M. KAREL MÉNARD :

C'est-à-dire...

25

LE PRÉSIDENT :

Bien, je vais demander au promoteur de clarifier, là.

M. KAREL MÉNARD :

Oui, d'expliquer peut-être un petit peu comment il entrevoit remettre le lixiviat sur le site ?

LE PRÉSIDENT :

D'accord. C'est parce que vous m'ouvrez une porte et j'ai envie de rentrer dedans. Il y a une chose... je vais ouvrir le bal avec un certain nombre de questions.

Vous avez prévu de faire... d'aller en recirculation du lixiviat entre cent cinquante (150 m³/j) et deux cent cinquante mètres cubes par jour (250 m³/j). Vous avez également estimé les quantités annuelles de lixiviat produites par le LET entre dix-huit mille (18 000 m³/an) et quatre-vingt mille mètres cubes par année (80 000 m³/an) dépendamment des années.

Ce qui me pose problème, la première chose qui me pose problème, compte tenu de la capacité de traitement,

je comprends que le réacteur biologique séquentiel est capable de traiter grosso modo deux cent mille mètres cubes par année (200 000 m³/an). Jusque-là, ça va. Mais là où ça me cause problème, c'est vous avez indiqué qu'au cours des dernières années en moyenne, vous traitiez environ cent vingt-sept mille mètres cubes (127 000 m³) de lixiviat et qu'en deux mille sept (2007) vous aviez traité environ cent soixante-dix-sept mille mètres cubes (177 000 m³) de lixiviat.

Je me dis, vous avez enfoui jusqu'à maintenant douze millions (12 M) de tonnes de matières résiduelles au complet, si j'ai bien compris, douze millions (12 M) de tonnes ont produit cent soixante-dix-sept mille mètres cubes (177 000 m³) de lixiviat en deux mille sept (2007). Comment expliquer qu'avec vingt-sept millions (27 M) de tonnes pour le projet de LET, le tonnage maximal... pas le tonnage mais le volume maximal de lixiviat qui serait généré serait de quatre-vingt mille mètres cubes (80 000 m³) ? Donc, ça, c'est ma première incompréhension.

M. DANIEL BRIEN :

Avant d'aller dans les détails des chiffres, le

principe qu'il faut comprendre, là, durant une opération du site d'enfouissement, c'est qu'il y a des opérations qui se font sur un front de déchets, sur une cellule en exploitation et au fur et à mesure qu'on se déplace vers des nouvelles cellules, on ferme les anciennes cellules.

5

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

10

M. DANIEL BRIEN :

Donc, on met un recouvrement final qui fait en sorte que la génération de lixiviat de ces cellules-là va diminuer drastiquement.

15

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

20

M. DANIEL BRIEN :

Ça fait que globalement, le site, on fait pas juste accumuler des quantités de lixiviat.

25

LE PRÉSIDENT :

Ça me va. Ça change rien, pour moi, là. Les données que je vous ai données, que je viens de vous... en fait, ce sont vos propres données, là, me posent problème. En deux mille sept (2007), il y a eu environ cent soixante-dix-sept mille mètres cubes (177 000 m³) de lixiviat de traité. Le cent soixante-dix-sept mille (177 000 m³) pour un site, je comprends qu'il y a des matières résiduelles qui datent depuis très longtemps, qui ne produisent presque plus de lixiviat, mais c'est très bien. Mais donc, il y a, en tout, douze millions (12 M) de tonnes ont produit cent soixante-dix-sept mille mètres cubes (177 000 m³) de lixiviat. Comment se fait-il que, dans vos projections, avec vingt-sept millions (27 M) de mètres cubes, donc deux (2) fois plus, on retrouve dans vos estimations un maximum de quatre-vingt mille mètres cubes (80 000 m³) de lixiviat ?

M. PIERRE LÉGARÉ :

Alors, monsieur Jean Bernier, qui est le concepteur technique du projet, va nous expliquer cette différence.

M. JEAN BERNIER :

Il faut comprendre qu'au niveau du site d'enfouissement de Sainte-Sophie, on a utilisé deux (2) types de recouvrement final fort différents. Au niveau de ce qu'on appelle l'ancien site, la zone AA, la zone AAA et le bioréacteur, on a utilisé un recouvrement final par argile qui est beaucoup moins performant que les types de recouvrement final qu'on va utiliser ou qu'on utilise actuellement sur la zone IV et qu'on va utiliser sur la zone V.

Au niveau de l'ancien site, au niveau des anciens secteurs, on parle d'un taux d'infiltration à travers le recouvrement final qui est de l'ordre de douze (12 %) à quinze pour cent (15 %) selon les dernières données qu'on a eues.

Donc, c'est beaucoup moins performant que les nouveaux recouvrements finaux qu'on utilise que les taux d'infiltration vont être de l'ordre de deux (2 %) à peut-être trois pour cent (3 %) au niveau de la production du lixiviat post-fermeture.

Donc, il y a déjà en partant pour les quatre-vingt-

cinq hectares (85 ha) qu'on parle de l'ancien site, on a déjà une production de lixiviat qui est de l'ordre de cent onze (111)... entre cent dix (110) et cent vingt mille mètres cubes par année (120 000 m³/an).

5

Par contre, au niveau des nouvelles cellules d'enfouissement, la production post-fermeture va être excessivement faible par rapport à ce qu'on peut retrouver actuellement sur l'autre site, ce qui a un impact majeur sur la production totale de lixiviat, malgré les superficies qui sont relativement grandes.

10

Autre chose qu'il faut considérer, c'est qu'au cours des dernières années, on a vidangé les lagunes qui étaient sur l'ancien site. Il y avait un volume d'eau à l'intérieur de ces lagunes-là qui était de l'ordre, si je me souviens bien, de quatre-vingt (80 000 m³) à quatre-vingt-dix mille mètres cubes (90 000 m³) d'eau. Donc, c'est des débits supplémentaires qu'on a faits... qu'on est allé chercher pour pouvoir les vidanger. Je crois qu'aujourd'hui, ils ont été complétés d'être vidangés dans les derniers mois. Donc, c'est des zones qui vont moins contribuer aussi à la production de lixiviat parce que ces lagunes-là étaient aménagées directement sur le recouvrement final du site et n'étaient pas imperméables,

15

20

25

là, à cent pour cent (100 %). C'était de l'argile.

Donc, ça participait aussi à ramener des volumes de lixiviation au niveau des filières, au niveau du pompage et au niveau du traitement.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. DANIEL BRIEN :

Si vous le permettez aussi, il y a beaucoup de travaux correctifs qui ont été faits sur l'ancien site qui nous génèrent aussi beaucoup d'eau à traiter. Cette eau-là, ce qu'on pense aussi, va diminuer au cours des années. C'est-à-dire que la tranchée périphérique qu'on a faite autour du vieux site, il faut considérer que ce vieux site-là il y avait aucun système de drainage. Ça fait que là, actuellement, on collecte des eaux qui étaient emmagasinées.

Par contre, dans cinq (5), six (6), sept (7) ans, ce volume-là va réduire considérablement parce qu'on va avoir extrait le volume qui était emmagasiné là. Même

chose dans le secteur AA, on a rajouté d'autres systèmes de pompage. Donc, ça nous a donné ponctuellement des quantités plus grandes à gérer.

LE PRÉSIDENT :

Vous nous avez déposé un tableau qui montrait, je me souviens plus le numéro du tableau mais, en tout cas, qui montrait la contribution ou la quantité de lixiviat qui proviendrait de tout l'ancien site de façon générale, ensuite ce qui est prévu comme maximum, je pense, en deux mille vingt-quatre (2024) pour le nouveau LET, pour arriver avec un volume total de l'ordre de deux cent quatre mille mètres cubes (204 000 m³).

M. DANIEL BRIEN :

Ça, ça répond à votre question.

LE PRÉSIDENT :

D'ailleurs, il y a une erreur de calcul dans votre tableau.

M. MARTIN DUSSAULT :

Ça a été corrigé, Monsieur le Président, dans les réponses aux questions.

5

LE PRÉSIDENT :

Oui ? Non, non, mais vous vous êtes trompé dans les réponses aux questions. En tout cas, je vous montrerai ça tout à l'heure. Dans le calcul ce matin, je pense qu'on a fait l'exercice puis votre... la donnée de départ était exacte en fait. C'est bel et bien deux cent quatre mille mètres cubes (204 000 m³), c'est pas deux cent un mille mètres cubes (201 000 m³).

10

15

Et donc, la question importante - ça, c'est du détail - mais la question importante que je voudrais soulever, étant donné que vous avez produit en moyenne cent vingt-sept mille mètres cubes (127 000 m³) par année pour les dernières années, là, de lixiviat et qu'en deux mille sept (2007) il y a eu cent soixante-dix-sept mille mètres cubes (177 000 m³) de lixiviat, à aucun endroit dans l'étude d'impact vous nous donnez le détail année après année les quantités ou le volume de lixiviat qui serait à traiter.

20

25

On l'a pour le LET, mais on ne l'a pas pour le reste, à moins que vous me corrigiez, à moins que je me trompe et que dans ce temps-là vous me corrigiez ?

M. MARTIN DUSSAULT :

Je vais demander à monsieur Jean Bernier, qui est ingénieur chez Génivor, qui a conçu tout le système et qui a fait le bilan de tout ça, de répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. JEAN BERNIER :

Non, effectivement, les données n'ont pas été présentées année-année pour l'ensemble du site d'enfouissement pour la simple raison qu'on avait très peu d'historique au niveau des débits d'eau qui ont été pompés de l'ancien site. On n'avait aucun équipement de mesure qui avait été installé au niveau de ces secteurs-là à l'exception de la zone 1, le bioréacteur, qui ne représente que quatorze hectares (14 ha) sur les quatre-

vingt-cinq hectares (85 ha) qui étaient là.

On a installé des équipements depuis deux mille sept (2007) qui nous permettent de faire une compilation des débits d'eau qui sont pompés. Il faut comprendre qu'avec les modèles hydrologiques, c'est très difficile de prédire les débits qu'on va avoir année après année au niveau des secteurs et même mensuellement ou des choses comme ça.

Là, actuellement, on compile des données qui vont nous permettre de venir vérifier dans le fond les hypothèses qui ont été mises au niveau de l'étude d'impact et de confirmer que les débits annuels vont être de ces ordres-là. Ce qu'on s'est aperçu au niveau de l'ancien site de la zone AA, AAA puis du bioréacteur, on avait estimé un débit de l'ordre de cent onze mille mètres cubes (111 000 m³), si je me souviens bien, dans l'étude d'impact et la première année qu'on a mis tous les équipements en place, on a mesuré un débit annuel de l'ordre de cent vingt-sept mille mètres cubes (127 000 m³), ce qui était plus élevé.

Par contre, effectivement, à ce moment-là, les lagunes étaient encore sur le site, il y avait plus

d'infiltrations et on venait juste de mettre en opération le plan de sécurisation, donc avec des débits, la première année, supposément plus élevés.

Les données de deux mille huit (2008) vont nous permettre de voir vers où on s'en va en fonction de ces débits-là et de vraiment venir estimer les débits année après année.

Il faut comprendre qu'au niveau des anciens sites, vu qu'on a le recouvrement final qui est en place, les débits ne varieront pas de façon excessive d'une année à l'autre parce qu'il y a pas de superficie en exploitation. Donc, c'est vraiment en fonction des précipitations qui, elles, peuvent varier légèrement d'année après année, mais en termes de ce qu'on va collecter dans le fond, il y a pas de variation importante.

LE PRÉSIDENT :

En fait, pourquoi je sors tous ces chiffres, la préoccupation fondamentale, c'est est-ce que votre capacité de traitement du lixiviat va vraiment répondre à la quantité de lixiviat généré ? Et pour le moment,

les données qui sont dans l'étude d'impact soulèvent un certain nombre d'interrogations.

Il y a possibilité théorique, à partir des données qui sont dans l'étude d'impact, que les quantités dépassent les deux cent mille mètres cubes par année (200 000 m³/an). Et dans ce cas-là, qu'est-ce que vous feriez ?

M. DANIEL BRIEN :

Peut-être juste un point d'information là-dessus. Effectivement, actuellement notre filière de traitement, le réacteur biologique séquentiel, avec les autres bassins, bassin aéré, bassin de captage, nous permettaient de traiter environ deux cent mille mètres cubes par année (200 000m³/an).

Par contre, avec l'installation que vous avez vue ce matin, le système de chauffage des eaux de lixiviation va nous permettre de traiter à l'année longue. Donc, si on met un débit moyen de mille mètres cubes par jour (1000 m³/j), on va être capable de traiter environ trois cent cinquante mille mètres cubes par année (350 000 m³/an). Donc, la capacité du système est là.

Et soyez certain que s'il y avait un besoin d'augmenter la capacité de traitement, c'est bien évident que la compagnie va mettre les équipements pour être capable de traiter toutes les eaux qui sont à traiter.

5

LE PRÉSIDENT :

Et ? C'est-à-dire par ?

M. DANIEL BRIEN :

10

Dans le sens que si...

LE PRÉSIDENT :

15

Par l'aménagement de bassins d'accumulation additionnels ou par...

M. DANIEL BRIEN :

20

Oui, en implantant soit des nouveaux bassins ou on pourrait carrément mettre d'autres réacteurs biologiques séquentiels en série, en parallèle, pour pouvoir traiter plus d'eau. Mais actuellement, avec les estimés qu'on a, la capacité de la filière de traitement qu'on a, avec

25

l'ajout principalement du système de chauffage, on est confiant qu'on va être capable de gérer toutes ces eaux-là.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Très bien. Alors, si vous voulez avoir la gentillesse de clarifier un peu le cheminement du lixiviat ? Donc, le lixiviat il est produit, vous le récupérez et ensuite ? Non ? Oui, monsieur Karel.

M. KAREL MÉNARD :

Oui, si vous me permettez, en fait, c'est la comparaison peut-être entre ce qu'on appelle le bioréacteur et ce qui se fait actuellement au niveau de la réintroduction du lixiviat et pourquoi on a abandonné, si j'ai bien compris, le bioréacteur en tant que tel comme façon de faire pour la réintroduction du lixiviat.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que... bon, monsieur Dussault, allez-y. Est-ce que vous avez abandonné... j'ai beaucoup de difficulté à comprendre parce que le bioréacteur, on l'a visité ce

matin. Il est là.

M. MARTIN DUSSAULT :

Monsieur le Président...

5

LE PRÉSIDENT :

Oui.

10

M. MARTIN DUSSAULT :

... en fait, le mode bioréacteur n'a pas été abandonné, la philosophie de bioréaction est la même. En fait, on continue à travailler en mode bioréaction. Mon collègue va préciser la façon de faire. La technique qui est utilisée est différente, mais le principe de réutiliser des eaux pour accélérer la décomposition...

15

LE PRÉSIDENT :

20

Oui.

25

M. MARTIN DUSSAULT :

... ça, ça n'a pas changé.

LE PRÉSIDENT :

Alors, allez-y.

M. DANIEL BRIEN :

Il faut juste pas mêler deux (2) choses. On parle du réacteur biologique séquentiel, ça, c'est vraiment l'unité avec le réservoir en béton que vous avez vu, ça, c'est vraiment pour traiter nos eaux de lixiviation.

Si je comprends bien, ce que monsieur mentionne, c'est le principe de bioréaction dans un site d'enfouissement, c'est-à-dire qu'on adhère toujours à ce principe-là. L'idée derrière ça, c'est de réinjecter du liquide, du lixiviat au travers de la masse de déchets pour accélérer la décomposition des déchets et faire ainsi que les déchets vont être stabilisés plus rapidement, donc réduire les risques à long terme. Si on stabilise les déchets rapidement, on n'aura pas de crainte de générer des eaux de lixiviation plus tard, des

gaz, tout ça. Ça fait qu'on adhère toujours à ce principe-là.

Juste faire un petite historique, c'est que Sainte-Sophie avait été désignée par la compagnie pour faire un gros projet de recherche sur ce principe de bioréacteur-là. On avait installé un paquet de tuyauteries, des sensors, tout ça, il y avait des chercheurs impliqués là-dedans aussi pour vraiment développer les principes d'un bioréacteur à grande échelle.

Dans la littérature dans le monde en Amérique du Nord, il y avait pas eu beaucoup d'essais à grande échelle. Sainte-Sophie a été le plus gros, le plus gros essai à grande échelle pour le principe du bioréacteur.

Actuellement, comme je le mentionnais ce matin, le projet de recherche se poursuit mais sur d'autres de nos sites en Amérique du Nord. À Sainte-Sophie, on va continuer à utiliser ce principe-là, c'est-à-dire qu'on va réinjecter des eaux directement sur le front de déchets, les mélanger directement lorsque les camions arrivent pour humidifier davantage les déchets, favoriser une dégradation plus rapide et une stabilisation plus rapide. Donc, le principe comme tel, on maintient

toujours le principe du bioréacteur.

LE PRÉSIDENT :

Vous voyez, monsieur Karel, c'est moi qui confondais.

5

M. KAREL MÉNARD :

Non, je comprends, le principe est conservé, je comprends bien...

10

LE PRÉSIDENT :

Oui.

15

M. KAREL MÉNARD :

... mais c'est juste au niveau de la mécanique qui a été simplifiée, si je peux m'exprimer ainsi...

20

LE PRÉSIDENT :

Oui.

25

M. KAREL MÉNARD :

... au lieu d'utiliser des systèmes, je vais dire compliqués, mais complexes de tuyauterie, on réinjecte directement le lixiviat sur la masse de déchets. C'est ce que je voulais entendre.

5

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Votre autre question.

10

M. KAREL MÉNARD :

Si j'ai le droit, j'ai quelques petites questions.

15

LE PRÉSIDENT :

Allez-y. Une question, après ça, on va inviter l'autre intervenant.

20

M. KAREL MÉNARD :

J'en ai plusieurs, mais je vais en poser une. Avec des si...

25

LE PRÉSIDENT :

Posez la plus complexe, tiens.

M. KAREL MÉNARD :

O.K. Pourquoi sommes-nous ici ?

LE PRÉSIDENT :

Non, pas une question existentielle.

M. KAREL MÉNARD :

Oui. Bon, dans le pire des cas des scénarios pour la compagnie, advenant, comment... une non-reconduction, là, des autorisations, est-ce qu'il y aurait des possibilités ailleurs au Québec, compte tenu des autorisations accordées actuellement et des durées de ces autorisations-là ? Donc, est-ce qu'à court ou moyen terme si jamais le site devait fermer au cours des prochains mois, est-ce qu'il y aurait des soupapes de sécurité ailleurs, je pense, peut-être à d'autres sites en opération qui ont eu des autorisations à très long terme ?

RT/ib

5

10

15

20

25

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Simard, à votre connaissance, est-ce qu'il y a des sites existants qui pourraient accueillir le tonnage, les quantités de matières résiduelles prévues dans le cadre du présent projet ?

5

M. MICHEL SIMARD :

Je vais commencer puis, au besoin, mon collègue Trudel complétera.

10

Disons qu'actuellement il y a cinq (5) gros sites, des sites de plus grande envergure, où les déchets de la plus grosse provenance de déchets, la CMM, sont acheminés. Il y a évidemment le seul site, comme il a été dit en début de séance, qui est le site de Lachenaie, BFI, qui est un site où il y a un million trois cent mille (1.3 M) tonnes de déchets et qui sont acheminés là.

15

Le deuxième, par importance, c'est...

20

LE PRÉSIDENT :

Un million trois cent mille (1.3 M) tonnes...

25

M. MICHEL SIMARD :

Un million trois cent mille (1.3 M) tonnes par année.

LE PRÉSIDENT :

... par année.

M. MICHEL SIMARD :

Après ça également le deuxième site par importance, c'est celui de Sainte-Sophie qui est actuellement un million (1 M) de tonnes puis il y a une projection d'un million deux cent cinquante mille (1 250 000 T). Et, par la suite, il y a les sites de EBI à Berthierville et Lachute et Saint-Nicéphore, les autres sites, puis là, je vais vous donner l'ordre de grandeur que je me rappelle, là. EBI je pense que c'est de l'ordre de six cent mille tonnes (600 000 T); Lachute c'est cinq cent mille tonnes (500 000 T), ça je me rappelle, c'était aussi mon dossier; puis également Saint-Nicéphore c'est de l'ordre de quatre cent (400 000 T) à six cent mille (600 000 T), je m'en rappelle pas exactement mais c'est dans ces ordres-là.

Donc, ça, c'est les plus gros joueurs en termes de destination possible.

LE PRÉSIDENT :

Mais la question au fond, c'est pas tellement les quantités de matières résiduelles qui sont reçues mais les quantités disponibles, l'espace disponible dans ces sites-là. Est-ce que l'espace disponible pourrait faire en sorte que le million (1 M) de tonnes qui seraient enfouies à Sainte-Sophie puissent trouver un site ailleurs ?

M. MICHEL SIMARD :

Oui, pour un certain temps, c'est sûr que ces sites-là pourraient accueillir parce que ces sites-là, comme EBI vient d'être autorisé, Lachute ça fait pas trop longtemps, mais il y a de la place pour plusieurs années de la taille de cinq cent mille tonnes (500 000 T), mais c'est sûr que si t'en rentres, si tu doubles ça, la durée de vie va être réduite de moitié, comme vous savez bien.

LE PRÉSIDENT :

Ah, mais attendez, là, attendez. Quand vous accordez des certificats d'autorisation...

5

M. MICHEL SIMARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

10

... j'imagine que vous spécifiez...

M. MICHEL SIMARD :

15

Ah, absolument, absolument.

LE PRÉSIDENT :

... les quantités annuelles ?

20

M. MICHEL SIMARD :

Vous avez bien raison de spécifier ça. C'est que c'est bien sûr que ça pourrait pas se faire comme ça.

25

C'est qu'à ce moment-là, si devant une fermeture du site de Sainte-Sophie, ces matières résiduelles-là devaient être acheminées dans les autres sites, principalement ces gros sites-là, bien, il faudrait qu'il y ait des modifications de décrets, les modifications de décrets qui sont des décisions prises par le Conseil des ministres, pour à ce moment-là que ces matières résiduelles-là soient acheminées là avec toutes les conséquences évidemment de respect de PGMR aussi. Dans tous ces endroits-là, il y a des limitations qui existent aussi.

5

10

Donc, ça serait un gros casse-tête, je dois vous dire, si on avait le mandat d'analyser ça puis de faire des recommandations à nos autorités.

15

Si, par exemple, on dit tout d'un coup on oublie ça Sainte-Sophie, puis où on achemine les matières ?

Évidemment que peut-être qu'un jour il y aura déchet zéro, la CMM vise ça, espère ça, mais je pense qu'actuellement, on en est très très loin de ça. Même si on fait des efforts certains, puis dans la CMM, c'est vrai, c'est flagrant, mais on est passé quand même d'une tonne et demie (1.5 T) par personne par année, si on met

20

25

ça par tête de pipe, on est rendu à un point soixante-sept tonne (1.67 T) par personne par année dans les derniers bilans de Recyc-Québec.

Donc, on croit tout le temps en termes... parce qu'on est une société malheureusement, tout ce qu'on en est, une société de surconsommation, suremballage, puis il faut aussi, il faut aussi avoir de l'espoir dans le sens que le plan de gestion des matières résiduelles quatre-vingt-dix-huit - deux mille huit ('98 - 2008) va être remplacé. Évidemment que la période qu'on vit actuellement favorise pas parce que c'est une période électorale, ce qui fait qu'à ce moment-là, ça ralentit les étapes de consultation sur les nouvelles orientations qui sont pas connues encore du nouveau plan de gestion des matières résiduelles qui va suivre.

Mais c'est sûr qu'il y aura... possiblement qu'on peut penser qu'il va y avoir des choses qui vont être pour aider à la mise en oeuvre, comme les gens de la CMM mentionnaient, pour aider à la mise en oeuvre des moyens, par exemple, financiers, des moyens pour développer la troisième voie, notamment, qui est une voie qui n'est pas tellement développée au Québec, le compostage.

Séance du 25 novembre 2008 (après-midi).

Ça fait que je pense qu'il faut garder espoir, mais c'est qu'actuellement à court terme, il y a pas tant d'avenues, d'alternatives à la continuité d'une activité d'importance comme le lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie.

5

LE PRÉSIDENT :

C'est bien. Monsieur Karel.

10

M. KAREL MÉNARD :

Un complément d'information, est-ce que le site de Saint-Thomas-de-Joliette a une limitation annuelle ?

15

LE PRÉSIDENT :

Vous avez parlé trop vite.

M. KAREL MÉNARD :

20

Pardon. Est-ce que le site, le lieu d'enfouissement technique de Saint-Thomas-de-Joliette a une limitation annuelle dans son décret ou c'est plutôt une limitation sur sa durée de vie au niveau du tonnage ?

25

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Simard.

M. MICHEL SIMARD :

Il y a effectivement pas de limitation dans ce cas-là, mais c'est un cas particulier. Si on repense, dans le sens que c'est le seul cas, je pense, dans les dossiers qu'on a autorisés depuis quatre-vingt-treize ('93), en fait, ça a commencé en quatre-vingt-quinze ('95), mais depuis que c'est assujetti, c'est le seul cas qu'il n'y a pas eu de limitation.

LE PRÉSIDENT :

De limitation annuelle.

M. MICHEL SIMARD :

De limitation annuelle, de limitation annuelle sur le tonnage, mais je pense pas que ça va se répéter.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci.

M. MICHEL SIMARD :

Comme recommandation, là, on décide pas.

LE PRÉSIDENT :

Bien sûr. Merci, monsieur Karel.

M. KAREL MÉNARD :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, monsieur Garand.

M. GUY GARAND

M. GUY GARAND :

Rebonjour.

5

LE PRÉSIDENT :

Rebonjour.

10

M. GUY GARAND :

On sait généralement que les lieux d'enfouissement technique ou tous les lieux d'enfouissement au Québec génèrent à peu près six (6 %) à sept pour cent (7 %) des gaz à effet de serre. J'aimerais savoir présentement que génèrent comme gaz à effet de serre autant le lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie que le transport qui est relié autour de ça et quelles sont les prévisions des gaz à effet de serre qui seront émis dans l'atmosphère ?

15

20

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, actuellement, c'est quoi le portrait actuel de la génération des gaz à effet de

25

serre ?

M. MARTIN DUSSAULT :

Monsieur le Président, je vais inviter, de la firme Tecsalt, un expert qui s'est penché sur la question, monsieur Bernard Desjardins qui va nous... d'abord, monsieur Légaré va reprendre la question.

M. PIERRE LÉGARÉ :

Alors, Monsieur le Président, on va répondre en trois (3) temps. Je vais vous faire une réponse courte puis je vais ouvrir une porte et puis ensuite on va parler des gaz à effet de serre du site et du transport.

LE PRÉSIDENT :

Um-hum.

M. PIERRE LÉGARÉ :

Alors, la réponse, actuellement le site de Sainte-Sophie, en fait, le projet proposé pour l'enfouissement, la génération totale des gaz à effet de serre sera de six

point quatre millions (6.4 M) de tonnes, équivalent CO₂.

LE PRÉSIDENT :

Pour le LET ?

5

M. PIERRE LÉGARÉ :

Pour le LET. Et le total LET actuel et projet proposé, parce qu'il faut y aller avec une sommation, là, pour faire l'impact cumulatif.

10

En ce qui a trait au transport...

LE PRÉSIDENT :

15

Attendez un petit peu, là. Le LET c'est six virgule quatre millions (6,4 M) de mètres cubes par année ?

M. PIERRE LÉGARÉ :

20

Oui, six point quatre millions (6.4 M) de tonnes, équivalent CO₂. Madame...

25

LE PRÉSIDENT :

Ah, de tonnes, équivalent CO₂, O.K.

M. PIERRE LÉGARÉ :

Alors, madame Catherine Verrault va venir vous expliquer un petit peu le calcul de ça parce que je pense que c'est important.

Deuxième réponse, en ce qui concerne le transport, on a fait un exercice et on va compter le transport. Alors, l'activité transport comme telle ça exclut la collecte, d'accord ? Donc, on a considéré à partir des provenances moyennes qu'actuellement le site, le transport associé au site, génère quatre mille tonnes (4000), équivalent CO₂, par an pour l'année deux mille sept (2007).

Et le projet proposé avec un point vingt-cinq million (1.25 M) de tonnes par an, en supposant que c'est un point vingt-cinq million (1.25 M) de tonnes par an, donnera sept mille tonnes (7000 T), équivalent CO₂, par an avec la même provenance, la provenance estimée, là, qu'on a présentée dans les scénarios, qu'on pourra peut-

être revoir ce soir.

Donc, on obtient cent cinquante mille tonnes (150 000 T), équivalent CO₂, sur vingt-cinq (25) ans pour l'ensemble du projet en ce qui concerne le transport.

D'accord ?

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

M. PIERRE LÉGARÉ :

Donc, pour un total. Et deuxième point que je vais ouvrir, et je crois qu'on n'aura pas de réponse, mais il est considéré par des organisations internationales maintenant que des sites d'enfouissement comme celui de Sainte-Sophie pourraient être des puits de carbone, donc ça pourrait être des endroits où on pourrait faire la séquestration. Donc, on n'a pas de chiffre là-dessus, mais on va vous présenter, on va vous soumettre une présentation qui a été faite par Waste Management aux États-Unis et puis on va vous la soumettre tout simplement pour que vous puissiez l'apprécier. On peut pas faire la présentation ici, c'est en anglais puis ça

serait...

LE PRÉSIDENT :

Non, mais je voudrais que vous l'expliquiez au moins
parce que...

5

M. PIERRE LÉGARÉ :

... ça serait une technicalité.

10

LE PRÉSIDENT :

... là, je n'arrive pas à vous suivre.

15

M. PIERRE LÉGARÉ :

Bien, à ce moment-là, on va demander aussi à une
troisième personne d'expliquer ça. Alors, si vous êtes
d'accord avec moi, on va commencer par l'explication, là,
du calcul des...

20

LE PRÉSIDENT :

Mais il y a une chose que vous n'avez pas quand

25

même... à laquelle vous n'avez pas répondu, le site actuel, avec le site actuel, c'est combien ?

M. PIERRE LÉGARÉ :

Alors, on peut afficher le tableau. Il y a un tableau, tableau 6.9 de l'étude d'impact puis ça va...

LE PRÉSIDENT :

6.9 pour le site actuel ?

M. PIERRE LÉGARÉ :

Non, là, je donne le numéro du tableau, de l'étude. Et puis je vais laisser Catherine vous expliquer ça, Catherine Verrault qui est l'experte qui a fait les calculs, là, comme tels. Donc, elle va pouvoir répondre à vos questions plus précises.

LE PRÉSIDENT :

C'est quoi le facteur de conversion ? Dans l'étude d'impact, vous parliez de millions de mètres cubes, là, vous nous présentez ça en millions de tonnes, c'est quoi

le facteur de conversion ?

Mme CATHERINE VERRAULT :

Bien, au niveau du méthane, on va utiliser vingt et un (21). Par la suite, au niveau du calcul de la densité, on la calcule à vingt-cinq degrés Celsius (25°C). Donc, point six cinq cinq sept kilogramme par mètre cube (.6557 kg/m³).

LE PRÉSIDENT :

Point six...

Mme CATHERINE VERRAULT :

Point six cinq cinq sept kilogramme par mètre cube (.6557 kg/m³).

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme CATHERINE VERRAULT :

Bon. Au niveau de l'établissement du bilan de gaz à effet de serre, bon, il faut comprendre que le biogaz est composé de méthane et de CO₂. Première chose qu'il faut dire, c'est que le CO₂ n'est pas comptabilisé en tant que gaz à effet de serre parce qu'il fait partie du cycle naturel du carbone et ça, c'est repris, en fait, par les organismes mondiaux, dont l'IPCC.

Maintenant, donc, le composé d'intérêt, c'est le méthane. Et le fait de capter le biogaz et de détruire ou de valoriser ce biogaz par combustion transforme cette molécule en CO₂. Donc, on a un gain, si on veut, au niveau des émissions de gaz à effet de serre parce que le méthane, si on le laisse émis tel quel, il est vingt et une (21) fois plus efficace que le CO₂ en termes de phénomène de gaz à effet de serre.

Quand on le détruit, bien, le méthane va se transformer en CO₂ et en vapeur d'eau. Donc, au niveau du tableau ici, on voit que le fait de capter les biogaz et de les détruire ou valoriser, ça revient au même dans le fond, là, de les brûler, pour la totalité du site, donc incluant le site existant et le projet

d'agrandissement sur un horizon de cinquante (50) ans, on a une réduction d'émission de cinquante et un millions (51 M) de tonnes.

Maintenant, au niveau des émissions fugitives parce que le captage n'est pas parfait, la contribution du site existant, c'est deux millions (2 M) de tonnes, la zone 5, donc le projet proposé, quatre point quatre millions (4.4 M) de tonnes, pour un total de six point quatre (6.4 M).

À ce bilan-là, on doit rajouter que le biogaz qui est capté est acheminé en premier lieu chez Cascade pour valorisation dans leur chaudière, donc ce qui permet à Cascade de réduire sa consommation de gaz naturel, donc de combustible fossile. Et cette réduction d'émissions de gaz à effet de serre qui découle de cette activité-là est pas comptabilisée dans ce tableau-là, mais est de l'ordre d'environ soixante-dix mille tonnes par année (70 000 T/an) supplémentaire qui est évité.

LE PRÉSIDENT :

En fait, c'est parce que tout à l'heure dans votre exposé, monsieur Légaré, vous avez parlé de six virgule

quatre millions (6,4 M) de tonnes par année, là, alors qu'ici c'est pas par année, là.

Mme CATHERINE VERRAULT :

Non, non, c'est sur la durée de cinquante (50) ans, c'est sur un horizon de cinquante (50) ans.

LE PRÉSIDENT :

Non, c'est pas ça... Très bien.

Mme CATHERINE VERRAULT :

Donc, en fait, si on le remet sur une base, une moyenne annuelle, ça représente à peu près cent vingt-huit mille tonnes (128 000 T) CO₂ équivalent d'émissions fugitives, auquel dans le fond on pourrait retrancher le soixante-dix mille tonnes (70 000 T) qui est évité chez Cascade.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Donc, proportionnellement, le transport irait chercher à peu près huit pour cent (8 %), est-ce

que c'est bien ça ?

M. PIERRE LÉGARÉ :

Ça, c'est seulement l'activité LET. Ça exclut le transport. **5**

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, je sais. **10**

M. PIERRE LÉGARÉ :

D'accord. **15**

LE PRÉSIDENT :

Mais avec les données que vous nous avez fournies tout à l'heure, ça représenterait... **20**

M. PIERRE LÉGARÉ :

On a parlé de sept mille tonnes (7000 T), équivalent CO₂, par an. **25**

LE PRÉSIDENT :

Sept mille (7000 T), donc ça serait cinq pour cent (5 %) à peu près. C'est bien ça ? Pourriez-vous le dire ?

5

M. PIERRE LÉGARÉ :

Alors, ça serait cinq virgule cinq pour cent (5,5 %).

10

LE PRÉSIDENT :

Merci. Voilà.

M. GUY GARAND :

15

Si je comprends bien, là, on parle de cinq virgule deux pour cent (5,2 %). Si j'ai bien compris hier, on parlait qu'il y avait dans l'atmosphère, qui s'échappait, on parlait d'un peu plus de dix pour cent (10 %) des gaz à effet de serre. Là, aujourd'hui on parle de cinq (5 %), hier on parlait de dix (10 %), hier soir, il faudrait vérifier les verbatim. Mais moi, j'ai...

20

25

LE PRÉSIDENT :

Bien, attendez, attendez. Je pense que c'est bien de...

5

M. GUY GARAND :

C'est juste que je veux un éclaircissement là-dessus. C'est-tu dix (10 %) ? C'est-tu cinq point deux (5.2 %) ? À moins que j'aie mal compris hier soir.

10

LE PRÉSIDENT :

En fait, allez-y, répondez.

15

M. MARTIN DUSSAULT :

Oui, Monsieur le Président, monsieur Légaré ou madame Verrault va éclaircir la situation.

20

Mme CATHERINE VERRAULT :

Bien, en fait, ce qu'on a dit hier, c'est que l'efficacité globale de captage de biogaz était de quatre-vingt-dix pour cent (90 %), donc on a dix pour

25

cent (10 %) d'émissions fugitives ou à peu près mais, en fait, un peu moins parce qu'il y a une partie du biogaz qui se dégrade à travers le couvert.

Maintenant, comme je vous ai dit tout à l'heure, le biogaz est composé à part à peu près égale de méthane et de CO₂ et le CO₂ n'est pas une préoccupation au niveau des inventaires des émissions de gaz à effet de serre parce qu'il est d'origine - comment je pourrais dire ? - c'est la décomposition des produits qu'on va manger et tout ça et qui sont séquestrés par la suite par les autres cultures qui poussent dans les champs. Donc, c'est le cycle naturel de carbone et cette fraction-là n'est pas comptabilisée.

Donc, ce qui nous préoccupe, c'est uniquement la fraction méthane.

LE PRÉSIDENT :

Je veux pas être confondu trop trop quand même, là, dans l'étude d'impact, vous dites vingt-six millions (26 M) de mètres cubes par année qui seraient émis dans l'air. Donc, je suis votre raisonnement, admettons, on fait un calcul simple, cinquante pour cent (50 %) de ce

Séance du 25 novembre 2008 (après-midi).

volume serait du méthane, l'autre cinquante pour cent (50 %), ça serait du CO₂, grosso modo.

Donc, si c'est le cas, il y aurait treize millions (13 M) de mètres cubes par an qui seraient rejetés sous forme de méthane. Ça serait des émissions fugitives comme vous appelez. Treize millions (13 M) de mètres cubes par année, on parle bien de par année ? Donc, treize millions (13 M) de mètres cubes, si j'utilise votre facteur de point six cinq cinq kilogramme par mètre cube (.655 kg/m³), ça devrait nous donner à peu près, je dirais, huit millions (8 M) de tonnes par année. Il y a quelque chose qui marche pas, là.

Mme CATHERINE VERRAULT :

Non, mais premièrement, il faut regarder que le niveau d'émissions à l'atmosphère est pas constant, là, on n'est pas à vingt-six millions (26 M) de mètres cubes d'émissions de biogaz tout le temps. Ça, c'est la valeur représentative du maximum de l'année maximum, là.

LE PRÉSIDENT :

Le débit maximal, oui.

RT/ib

- 210 -

AUDIO STÉNO TRANSCRIPT

Mme CATHERINE VERRAULT :

Le débit maximal.

LE PRÉSIDENT :

Oui. C'est quoi le débit moyen ?

Mme CATHERINE VERRAULT :

Il y a une variation d'une année à l'autre. Là, il faudrait que je regarde le fichier, que je vous calcule la moyenne sur la même période. Bien, en fait, on l'a ici. Émis à l'atmosphère en millions de mètres cubes par année biogaz, c'est neuf cent trente-six millions de (936 M) mètres cubes sur une période de cinquante (50) ans. Neuf cent trente-six millions (936 M) de mètres cubes sur cinquante (50) ans, bon, divisé par cinquante (50), divisé par deux (2).

LE PRÉSIDENT :

Oui, ça donne ?

Mme CATHERINE VERRAULT :

Par la suite... bien, là, il faut que je le calcule.

LE PRÉSIDENT :

C'est un peu ardu, mais c'était votre question puis je pense qu'il faut qu'on ait l'heure juste.

M. GUY GARAND :

Oui, mais je veux juste regarder, quand on regarde quand même qu'il y a beaucoup d'émissions qui vont dans l'atmosphère des gaz à effet de serre, quand je regarde un document ici que j'ai de l'ONU de deux mille huit (2008), le programme des Nations Unies pour l'environnement, division technologie, industrie et économie, si je lis bien :

"Les émissions dépassent la capacité de fixation des éco-systèmes et le taux de CO₂ atmosphérique ne cesse d'augmenter, plus vingt pour cent (20 %) en cinquante (50) ans.

Pour la première fois, dans l'histoire de l'humanité, l'activité

humaine affecte un paramètre déterminant des équilibres de la biosphère.

La communauté scientifique s'accorde unanimement à annoncer des déséquilibres climatiques et écologiques importants, exposant à court terme des populations et des activités humaines à des risques majeurs, phénomènes météorologiques extrêmes accentués, ouragans, tempêtes, sécheresses, inondations. Augmentation des niveaux des océans, difficulté adaptation des formations végétales, cultures, milieu naturel, à l'évolution trop rapide des climats impacts épidémiologiques, modifications de la virulence et des zones d'infestation de pathologie virus."

Dans un principe de précaution, on pourrait pas regarder comment essayer d'en capter le plus possible pour le mettre le moins possible ? Parce qu'on parle du site mais il y a toute la question de distance puis il y

Séance du 25 novembre 2008 (après-midi).

a toute la question de transport. Donc, c'est de responsabiliser les compagnies pour faire le minimum d'émissions de gaz à effet de serre surtout le CH₄.

Merci, Monsieur le Président.

5

LE PRÉSIDENT :

Merci. Ceci étant dit, monsieur Garand, je tiens quand même à avoir l'information.

10

M. GUY GARAND :

On va écouter nous aussi.

15

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous arrivez, madame ?

Mme CATHERINE VERRAULT :

20

Oui, j'arrive, là. Disons qu'on le calcule sur la base, le volume total, ça revient à la même chose que le calculer sur une base annuelle dans le fond, là. Si vous voulez retrouver la formule de calcul entre le neuf cent

25

trente-six millions (936 M) de mètres cubes de biogaz par année traduits en tonnes, équivalent à CO₂, ça fait effectivement six point quatre millions (6.4 M) de tonnes. Donc, ça fait neuf cent trente-six millions (936 M) divisé par deux (2) pour avoir juste la fraction méthane, fois point six cinq cinq sept (.6557), divisé par mille (1000) parce que là, je suis en kilo par mètre cube, je veux l'avoir en tonne, fois vingt et un (21).

LE PRÉSIDENT :

Ah oui, votre facteur.

Mme CATHERINE VERRAULT :

Ce qui donne bien six point quatre millions (6.4 M) de tonnes CO₂ équivalent.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci. Je vais peut-être appeler une dernière personne. Il y a deux (2) personnes qui viennent de s'inscrire. Madame D'Agostino, d'après ce que je comprends, vous allez être présente ce soir, donc je vous passerai en premier. Si vous permettez, nous allons

appeler un dernier intervenant et ensuite, nous allons arrêter pour aller manger un petit quelque chose et nous reviendrons pour sept heures (7 h). Donc, monsieur Ménard.

5

M. KAREL MÉNARD

M. KAREL MÉNARD :

10

Oui. Tout d'abord, j'aimerais remercier madame D'Agostino d'avoir si gentiment cédé sa place.

Je reviens peut-être à ma question de tout à l'heure. Je crois que c'est certainement de ma faute, là, mais il y a eu une confusion, ce qu'on appelle, là, ce que j'ai appelé le bioréacteur, en fait, c'était la partie du site qu'on appelle située sur la zone 1, il y a quelques années on appelait ça le bioréacteur et ce matin on a visité le réacteur bioséquentiel, je crois. Donc, peut-être il y a eu confusion à ce niveau-là.

15

20

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes très gentil de partager la confusion avec

25

moi.

M. KAREL MÉNARD :

Non, mais la réponse était excellente grâce à votre intervention. Bon.

Ceci dit, deux (2) petites questions simples avant d'aller manger. Vous avez dit, Monsieur le Président, hier que l'analyse de la Commission sera aussi faite en fonction de la stratégie gouvernementale de développement durable. J'aimerais simplement savoir, est-ce que les biogaz sont considérés comme une énergie verte par le gouvernement dans sa stratégie gouvernementale de développement durable ?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Simard.

M. MICHEL SIMARD :

On va prendre un moment de réflexion là-dessus, Monsieur le Président, puis on va vous revenir... on va prendre ça en délibéré puis on va vous revenir, si vous

me permettez, monsieur Ménard ?

LE PRÉSIDENT :

Je suis pas très surpris de votre réponse, remarquez bien. Monsieur Ménard, est-ce que vous auriez une autre question ?

M. KAREL MÉNARD :

Oui, bien sûr, une autre question plus de compréhension au niveau de l'étude d'impact, le tableau 2.2, au niveau de l'historique des quantités de matières résiduelles enfouies au site de Sainte-Sophie.

LE PRÉSIDENT :

Voulez-vous que le promoteur l'affiche ?

M. KAREL MÉNARD :

Si c'est pas trop compliqué, mais simplement pour mentionner peut-être à ceux qui verraient pas le tableau, que les dernières années on voit, effectivement les dernières années, deux mille un (2001), en fait, jusqu'à

deux mille six (2006), que les quantités excèdent un million de tonnes (1 M). Bon, c'est mentionné que ça inclut les sols contaminés dont la concentration est inférieure au critère C, bon, utilisés comme matériau de recouvrement.

5

Mais aussi le titre du tableau est "*Historique des quantités de matières résiduelles enfouies au site de Sainte-Sophie*". Donc, j'aimerais juste qu'on m'explique que représente, par exemple en deux mille six (2006), un million cent soixante-quatorze mille tonnes (1 174 000 T) enfouies ?

10

LE PRÉSIDENT :

En fait, ça touche un peu une des observations que nous avons transmise au promoteur effectivement. Est-ce que le titre du tableau est précis ?

15

M. MARTIN DUSSAULT :

Le titre du tableau n'est pas précis. C'est plus... on aurait dû lire les matières reçues au lieu d'enfouissement.

20

25

M. KAREL MÉNARD :

Dans ce cas-là, est-ce que les matières enfouies dépassent le million (1 M) de tonnes certaines années ?

5

LE PRÉSIDENT :

C'est que voyez-vous... allez-y, monsieur Dussault.

M. MARTIN DUSSAULT :

10

Non, en aucun temps.

LE PRÉSIDENT :

15

Mais il y a une note intra-paginale. Donc, effectivement, on peut... ça laisse supposer que la différence, ce qui est supérieur au million (1 M) n'est pas constitué d'une matière résiduelle mais plutôt de sol contaminé. Mais enfin, est-ce que c'est bel et bien ça mon interprétation ?

20

M. KAREL MÉNARD :

Vous avez raison. Est-ce que je me trompe ou les

25

sols contaminés inférieurs au critère C sont considérés comme des matières résiduelles au sens du règlement ?

LE PRÉSIDENT :

Bien, je suis content que vous souleviez cette question parce que j'avais soulevé la question à la Commission puis on est resté un petit peu en suspens.

Bon. Ce que le promoteur suggère, c'est il peut utiliser effectivement des sols contaminés, qu'il va rendre non contaminés, un peu le principe, là, de - comment vous appelez ça, là ? - c'est pas de la dilution mais... il va le mélanger avec un sol non contaminé, de telle sorte que les concentrations seront... les concentrations maximales seront respectées. Est-ce que dans ce cas-là, on parle quand même de sols de recouvrement ou on parle de matières résiduelles ?

M. MICHEL SIMARD :

Monsieur Trudel va répondre à ça.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. CLAUDE TRUDEL :

Je veux faire une distinction avec ce que vous avez mentionné puis je vais faire juste un petit portrait de la situation par rapport au sol contaminé. Les sols contaminés sont des matières résiduelles au sens de la Loi, au sens de la définition. Les sols contaminés ne sont pas régis par le règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, à moins qu'ils ne soient de niveau de contamination, je vais utiliser les anciens critères, on avait des critères A, B, C, là au niveau de contamination, maintenant, on fonctionne avec des annexes 1 et 2, là, du règlement, d'un règlement sur la réhabilitation des terrains contaminés.

Mais les sols très faiblement contaminés, je pourrais dire A et B, ne sont pas... peuvent être régis par notre règlement et par un autre règlement. C'est une forme... de la façon dont c'est inscrit dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Par contre, les sols contaminés au-delà du critère B ne sont pas régis par notre règlement, sont régis par un autre règlement, peuvent être utilisés comme matériau de recouvrement à des fins... à ce moment-là, ça rentre dans la définition de valorisation au sens de la Loi. Ce sont des matières résiduelles qu'on valorise au lieu d'utiliser un banc d'emprunt, une sablière quelconque qui va servir comme matériau pour faire le recouvrement, à ce moment-là, on a permis d'utiliser des sols contaminés comme recouvrement. Ils ne peuvent pas être utilisés pour être enfouis, mais ils peuvent être utilisés comme recouvrement.

5

10

Ce que vous amenez, par contre, comme précision, c'est que les sols contaminés doivent être du degré de contamination qui est requis par la réglementation avant d'être utilisés, ils ne peuvent pas faire l'objet d'une dilution. Je pourrais vous retrouver l'article, il y a un article d'un règlement qui dit qu'on peut pas diluer des sols pour en diminuer le degré de contamination.

15

20

On peut, par contre, si d'autres critères au niveau de... parce qu'on a un critère de perméabilité, de conductivité hydraulique, je pourrais dire, au niveau... on veut que ce soit des matériaux qui soient perméables,

25

qui servent de recouvrement des matières résiduelles, donc si c'était ça un peu le sens de votre question, les sols peuvent être conditionnés avec d'autres matériaux de façon à leur rendre la perméabilité requise. Mais au départ, il faut qu'ils respectent, avant même ce traitement-là de condition, les critères au niveau de la contamination pour être utilisés comme matériau de recouvrement.

5

LE PRÉSIDENT :

10

Est-ce que c'est le cas, monsieur Dussault ?

M. MARTIN DUSSAULT :

15

Oui, Monsieur le Président, monsieur Brien aimerait ajouter à la précision de monsieur Trudel.

M. DANIEL BRIEN :

20

Effectivement, les sols qui rentrent sur nos sites, ce sont des sols faiblement contaminés qui sont utilisés pour le recouvrement journalier des déchets, ils sont pas enfouis comme les autres déchets qui nous rentrent au site, et avant de rentrer sur le site, on procède à une

25

caractérisation. Ces sols-là sont analysés par des laboratoires accrédités par le gouvernement pour s'assurer qu'ils respectent les normes avant d'arriver au site.

5

Chaque transporteur qui se présente au site a un manifeste de transport avant de pouvoir rentrer sur le site. Par exemple, un transporteur qui arriverait avec des sols contaminés au site, qu'on n'a pas reçu les analyses avant, qu'il y a pas eu d'autorisation, pas eu de numéro de manifeste, ne pourrait pas rentrer sur le site et il serait refusé.

10

Il y a pas de dilution, comme on parlait tantôt, de mélange avec d'autres sols pour réduire l'état de contamination. C'est bien évident que les sols qui rentrent sur le site, sont des sols faiblement contaminés, en bas du critère C dans le jargon, pour être utilisés comme recouvrement journalier.

15

LE PRÉSIDENT :

20

Bon. J'ai pas toutes les pages en tête, là, mais je vous reviendrai là-dessus. Je vais aller regarder l'étude d'impact pendant la pause et je voudrais revenir

25

là-dessus pour clarifier un peu parce que je crois bien avoir lu que si ça dépassait les critères pour l'utilisation des sols pour le recouvrement, bien, il y a possibilité soit qu'ils soient effectivement retournés ou encore mélangés pour que leur niveau soit acceptable.

5

M. DANIEL BRIEN :

Peut-être une précision comme monsieur Trudel le mentionnait, on peut conditionner ces sols-là pour les mélanger avec d'autres sols pour modifier, pour changer la perméabilité, entre autres, mais pas pour le niveau de contamination. La majorité des sols qu'on reçoit, c'est des sols faiblement contaminés aux hydrocarbures. Ça, on s'assure que les résultats avant de rentrer sur le site sont conformes à la réglementation. On mélange pas ces sols-là et ensuite on fait l'analyse, là. C'est peut-être là la confusion.

10

15

LE PRÉSIDENT :

20

J'ai peut-être confondu, mais je vais quand même vérifier l'étude d'impact. Mais merci pour la précision.

25

M. KAREL MÉNARD :

Juste un dernier point, j'imagine que le transporteur, en fait, le client qui arrive sur le lieu d'enfouissement avec son camion de sols faiblement contaminés doit payer un coût d'enfouissement, est-ce qu'en plus, le client paie la redevance à l'élimination lorsqu'il va porter des sols faiblement contaminés qui servent au recouvrement journalier ?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dussault.

M. MARTIN DUSSAULT :

Monsieur Brien va répondre à la question.

M. DANIEL BRIEN :

Non, étant donné que, pour répondre à la question précisément, non, les sols qui sont utilisés pour le recouvrement journalier ne font pas l'objet de, le dix dollars et quarante et un (10,41 \$), la taxe pour la redevance.

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Merci. Donc, nous reprendrons à sept heures (7 h). Merci infiniment pour votre participation, pour ceux et celles qui ne seront pas avec nous ce soir. Merci, monsieur Garand.

Séance du 25 novembre 2008 (après-midi).

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, ROBERT TÉTRAULT, sténographe officiel bilingue, dûment assermenté comme tel, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont la transcription exacte et fidèle de mes notes prises au moyen du sténomasque, le tout en accord avec la Loi.

Robert Tétrault, s.o.